

# CONSEIL DEPARTEMENTAL

## Réunion du 9 octobre 2023

-----

### PROCES-VERBAL

Le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Conseil départemental le 9 octobre 2023 sous la présidence de Monsieur Christian POIRET, Président du Conseil départemental.

La séance est ouverte par Monsieur le Président à 11 heures 06.

*Nombre de membres en exercice : 82*

*Etaient présents :* Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Laurent DEGALLAIX, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

*Absents représentés :* Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie CONSEIL donne pouvoir à Olivier CAREMELLE, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS.

*Absent :* Jean-Noël VERFAILLIE.

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).

**TOME - 2/2**

3.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231009-319918-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 23 octobre 2023

Publié le 26 octobre 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 09 OCTOBRE 2023  
SEANCE DU 9 OCTOBRE 2023**

**Suite à la convocation en date du 27 septembre 2023**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Vincent LEDOUX, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Monique EVRARD, Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Doriane BECUE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie CLERC, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Valérie CONSEIL, Jean-Claude DULIEU, Maryline LUCAS, Bertrand RINGOT.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Olivier CAREMELLE, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Barbara COEVOET, Claudine DEROEUX, Soraya FAHEM, Mickaël HIRAUX, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Frédérique SEELS, Jean-Noël VERFAILLIE.

**OBJET** : Hazebrouck - projet de reconstruction du collège Fernande Benoist

Vu le rapport DB/2023/377

**DECIDE à l'unanimité:**

- de fixer le coût de l'opération de reconstruction du collège Fernande Benoist à Hazebrouck à 26 000 000 € TTC (valeur mars 2023) ;
  - de prendre en charge les aménagements urbains nécessaires à la création et au fonctionnement du collège, estimés à 600 000 € TTC (valeur mars 2023) compris dans le coût d'opération ;
  - d'autoriser l'acquisition partielle selon la configuration du projet des parcelles (000 DP 66, 000 DP 67, 000 DP 32, 000 DP 10, 000 DP 60, 000 DP 63, 000 DP 69, 000 DP 64), propriétés de la ville d'Hazebrouck, nécessaire à la reconstruction du collège Fernande Benoist, pour une superficie totale estimée à 13 700 m<sup>2</sup> (hors aménagements urbains) pour un montant de 0 € ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toute subvention dans le cadre du projet de reconstruction du collège Fernande Benoist à Hazebrouck.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 47.

47 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 14 pouvoirs.

Monsieur LEDOUX, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote.

Madame TONNERRE-DESMET (porteuse du pouvoir de Madame BECUE), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 17 h 49.

Au moment du vote, 45 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 13

Absents sans procuration : 24

N'a pas pris part au vote : 1 (Monsieur BELLEVAL)

Ont pris part au vote : 57 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	57
Majorité des suffrages exprimés :	29
Pour :	57 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Mesdames BAILLEUL et DECODTS, non inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

3.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231009-320038-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 23 octobre 2023

Publié le 26 octobre 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 09 OCTOBRE 2023  
SEANCE DU 9 OCTOBRE 2023**

**Suite à la convocation en date du 27 septembre 2023**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Monique EVRARD, Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie CLERC, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Olivier CAREMELLE, Régis CAUCHE, Barbara COEVOET, Claudine DEROEUX, Soraya FAHEM, Mickaël HIRAU, Vincent LEDOUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE.

**OBJET** : Attribution des dotations de fonctionnement aux collèges publics 2024

Vu le rapport DC/2023/337

**DECIDE à la majorité:**

Pour les dotations de fonctionnement 2024, suite à l'avis rendu par le Conseil départemental de l'Education Nationale (CDEN) lors de la réunion du 13 septembre :

- de valider les modalités de calcul des dotations de fonctionnement 2024 pour les collèges hors cités mixtes, à savoir :

Pour la part Administration et Logistique (ALO) :

- viabilisation : Pour le calcul de la dotation 2024, afin d'être au plus près des consommations réelles de chaque collège, il est proposé de prendre les consommations moyennes (CAR : Consommation Annuelle de Référence de chez GRdF) de chaque collège combinées avec l'application des tarifs connus en totalité sur le gaz et estimés en électricité et en eau ;
- entretien : de reconduire les modalités de calcul prenant en compte les surfaces, les dépenses d'entretien et le taux d'occupation du collège ;
- administration : d'appliquer le principe d'un forfait calculé sur la base d'un forfait à l'élève, attribué par tranche d'effectifs et de façon cumulative, conformément au tableau repris dans le rapport ;

Pour la part Activité pédagogique (AP) :

- de maintenir les modalités de calcul correspondant à un montant forfaitaire alloué par collège ;
- de prélever les recettes perçues par les collèges et constatées aux comptes financiers 2022, comme suit :
  - o la contribution du budget Service de Restauration et d'Hébergement (SRH) au budget Service Général du collège ;
  - o 80 % du montant des loyers perçus par les collèges pour les logements de fonction loués en Convention d'Occupation Précaire (COP) ;
  - o les fonds de roulement réellement disponibles supérieurs à deux mois de fonctionnement (60 jours). Sont également déduits les prélèvements prévus en Budget initial 2023 et par décisions budgétaires modificatives reçues par le Département au plus tard fin juillet 2023.
- de prendre en compte pour le calcul de la dotation les effectifs élèves de la rentrée scolaire 2023/2024 (enquête rentrée scolaire du Rectorat) ;
- de valider les modalités de calcul pour les cités mixtes : Le forfait viabilisation et entretien intègre l'évolution des coûts de l'énergie. Les mêmes modalités de calcul que les établissements hors cités mixtes, s'appliquent pour les parts Administration, Logistique, Activité Pédagogique et les prélèvements. Les collèges pour lesquels la facturation des fluides est clairement identifiée feront l'objet du même calcul pour la part viabilisation ;
- de notifier aux collèges le montant prévisionnel de la participation du Département aux dépenses de fonctionnement établie sur ces bases ;

## 3.2

- de prévoir pour 2024, un montant total de 37.2 M€ décomposé comme suit :
    - o 36.9 M€ en dotation initiale ;
    - o 0.3 M€ en dotation complémentaire pour les collèges en difficultés financières exceptionnelles, les dysfonctionnements, les charges de viabilisation des logements occupés par les familles ukrainiennes etc..
  - de prévoir le versement à la Région de la dotation de l'Ecole Européenne Lille Métropole, selon les modalités déterminées par la convention établie avec les différents partenaires ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de ces décisions ;
  - de prévoir les crédits en conséquence au Budget Primitif 2024.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 49.

45 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CHAMPAULT, PARMENTIER-LECOCQ et SEELS, ainsi que par Messieurs BEAUCHAMP (porteur du pouvoir de Madame LUCAS), LEBLANC, LEFEBVRE (porteur du pouvoir de Monsieur DULIEU) et MANIER (porteur du pouvoir de Monsieur RINGOT).

Madame DESCAMPS-MARQUILLY, ainsi que Messieurs CAILLERET et GOKEL, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 18 h 02.

Au moment du vote, 49 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	16
Absents sans procuration :	17
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	65 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstentions :	14 (Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)
Total des suffrages exprimés :	51
Majorité des suffrages exprimés :	26
Pour :	43 (Groupe Union Pour le Nord - Mesdames BAILLEUL et DECODTS, non inscrites)
Contre :	8 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE



3.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231009-319912-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 23 octobre 2023

Publié le 26 octobre 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 09 OCTOBRE 2023  
SEANCE DU 9 OCTOBRE 2023**

**Suite à la convocation en date du 27 septembre 2023**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Monique EVRARD, Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie CLERC, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Benjamin CAILLIET, Olivier CAREMELLE, Régis CAUCHE, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Julien GOKEL, Mickaël HIRAU, Vincent LEDOUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE.

**OBJET** : Attribution des dotations complémentaires aux collèges publics 2023

Vu le rapport DC/2023/340

Vu l'avis en date du 9 octobre 2023 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

**DECIDE à l'unanimité:**

- de prévoir un montant de 3.44 M€, dans le cadre d'attribution des dotations complémentaires aux collèges publics, au Budget Supplémentaire 2023 ;
  - de valider les modalités d'attribution des dotations complémentaires 2023 pour l'ensemble des collèges publics, comme décrit dans le rapport.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 02.

49 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame COEVOET.

Vote intervenu à 18 h 04.

Au moment du vote, 50 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	16
Absents sans procuration :	16
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	66 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	66
Majorité des suffrages exprimés :	34
Pour :	66 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Mesdames BAILLEUL et DECODTS, non inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

3.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231009-320039-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 23 octobre 2023

Publié le 26 octobre 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 09 OCTOBRE 2023  
SEANCE DU 9 OCTOBRE 2023**

**Suite à la convocation en date du 27 septembre 2023**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Monique EVRARD, Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie CLERC, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Benjamin CAILLIET, Olivier CAREMELLE, Régis CAUCHE, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE.

**OBJET** : Modification des secteurs de recrutement des collèges de Valenciennes et fermeture du collège Watteau de Valenciennes

Vu le rapport DC/2023/364

Vu l'avis en date du 9 octobre 2023 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

Vu l'avis rendu par le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN)

Vu l'avis rendu par la Commune de Valenciennes

Vu les avis rendus par les collèges Charles Eisen, Jean-Baptiste Carpeaux et Joséphine Baker

### **DECIDE à la majorité:**

- d'approuver la modification des secteurs de recrutement des collèges Joséphine Baker, Charles Eisen et Jean-Baptiste Carpeaux de Valenciennes, selon le plan ci-joint ;
- de solliciter Monsieur le Préfet du Nord pour la fermeture du collège Watteau à Valenciennes, à compter de la rentrée scolaire 2024/2025 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes et documents permettant la mise en œuvre de ces décisions.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 04.

50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur GOKEL.

Monsieur BARTHOLOMEUS (porteur du pouvoir de Monsieur BERNARD), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote. Il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Les Conseillers départementaux repris dans le tableau ci-dessous, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote et avaient donné procuration :

<b>Absents au vote</b>	<b>Porteurs de pouvoirs</b>
Marie CHAMPAULT	Loïc CATHELAIN
Jacques HOUSSIN	François-Xavier CADART
Sébastien LEPRETRE	Valentin BELLEVAL

Vote intervenu à 18 h 35.

Au moment du vote, 47 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 18

Absents sans procuration : 17

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 65 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstentions :	8 (Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !)
Total des suffrages exprimés :	57
Majorité des suffrages exprimés :	29
Pour :	50 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Mesdames BAILLEUL et DECODTS, non inscrites)
Contre :	7 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

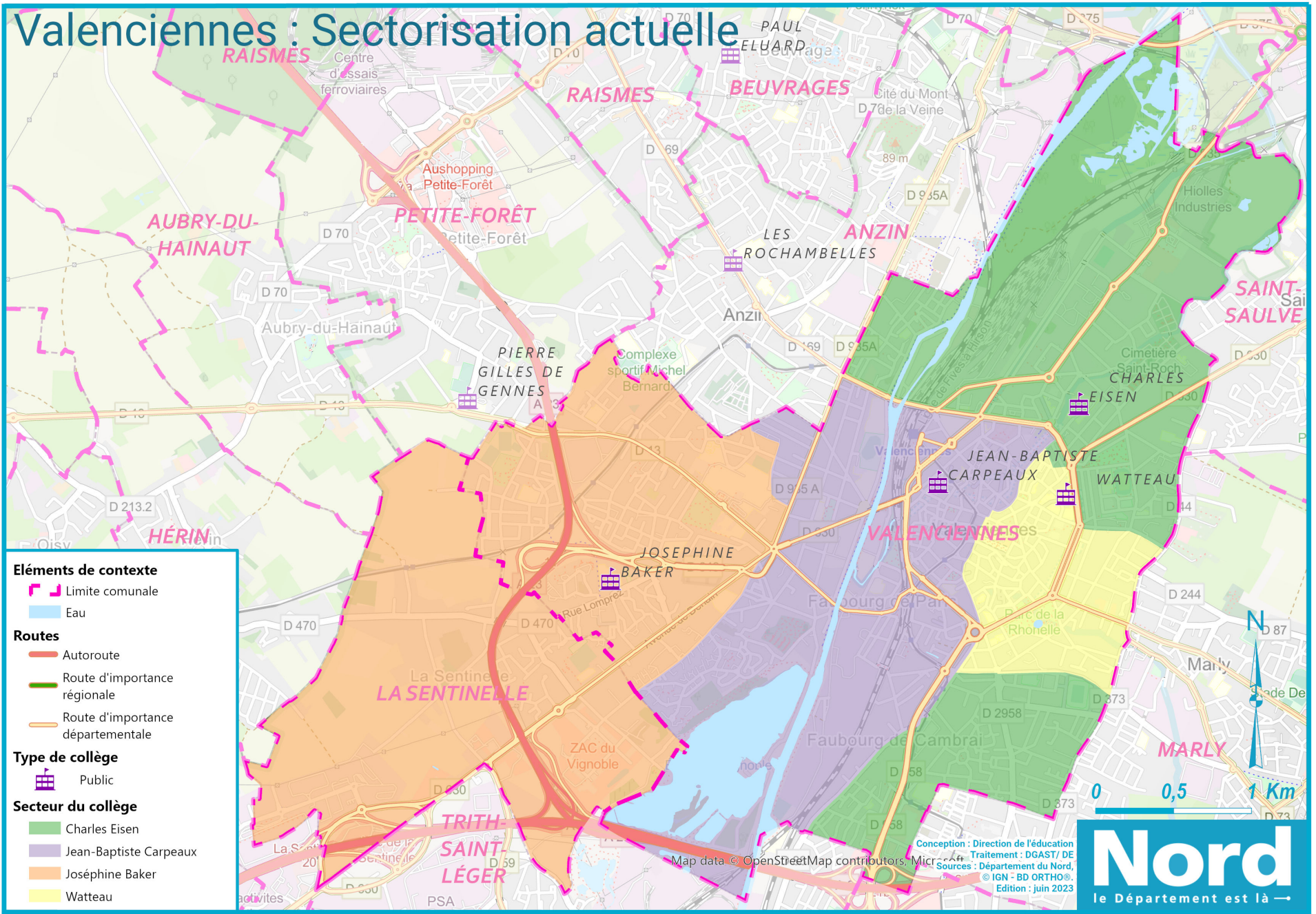
Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

# Valenciennes : Sectorisation actuelle



**Éléments de contexte**

- Limite communale
- Eau

**Routes**

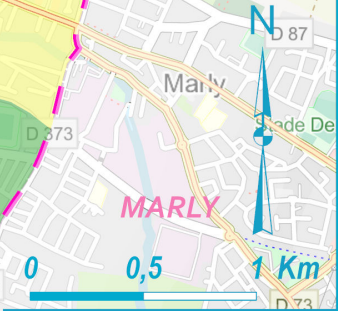
- Autoroute
- Route d'importance régionale
- Route d'importance départementale

**Type de collège**

- Public

**Secteur du collège**

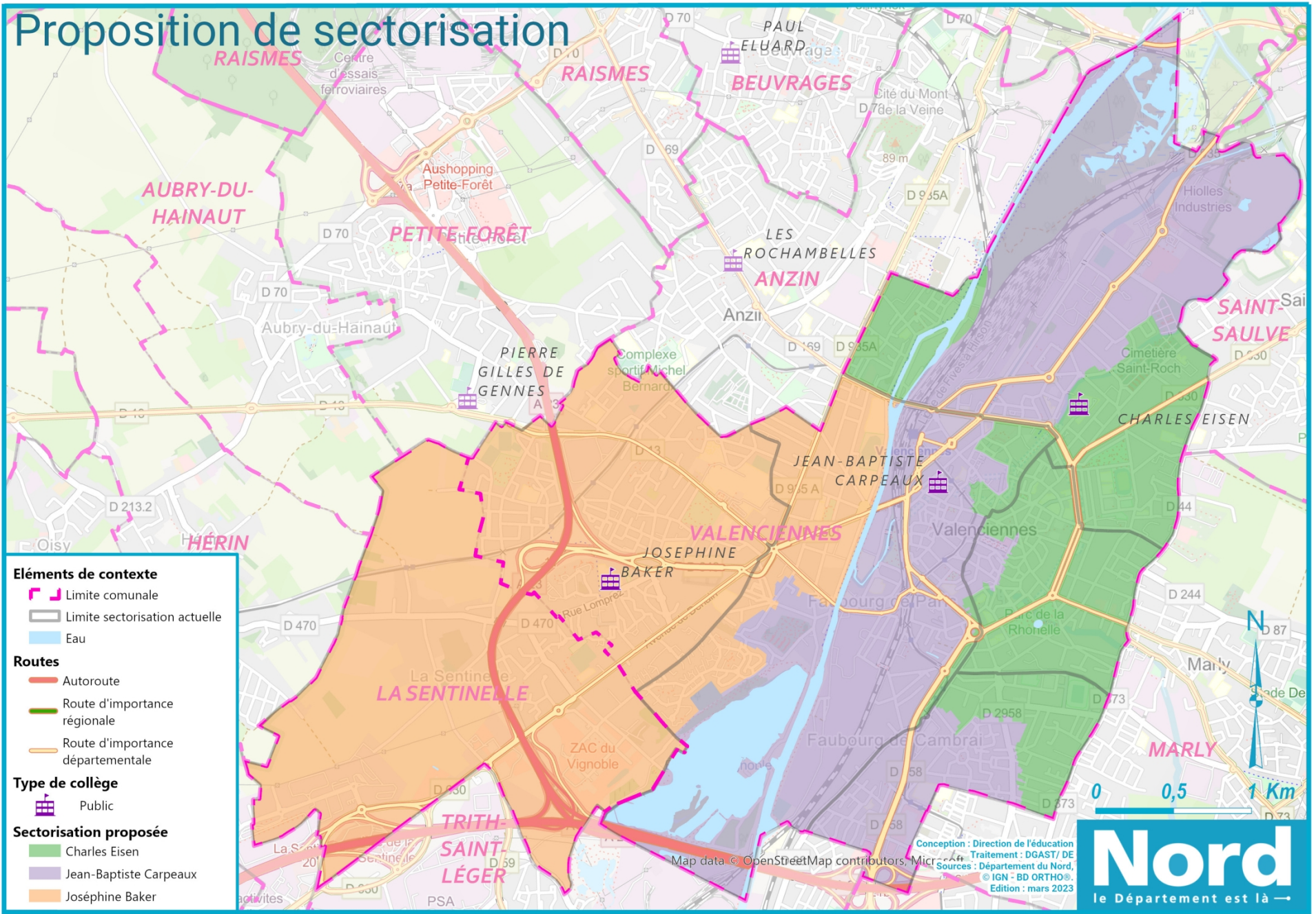
- Charles Eisen
- Jean-Baptiste Carpeaux
- Joséphine Baker
- Watteau



**Nord**  
Le Département est là

Map data © OpenStreetMap contributors, Microformats, etc.  
 Conception : Direction de l'éducation  
 Traitement : DGAST/DE  
 Sources : Département du Nord,  
 © IGN - BD ORTHO®.  
 Edition : juin 2023

# Proposition de sectorisation



4.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231009-319924-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 24 octobre 2023

Publié le 26 octobre 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 09 OCTOBRE 2023**

**SEANCE DU 9 OCTOBRE 2023**

**Suite à la convocation en date du 27 septembre 2023**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Valérie LETARD, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Monique EVRARD, Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Marie CHAMPAULT donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie CLERC, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Pierre-Michel BERNARD, Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Benjamin CAILLIET, Olivier CAREMELLE, Régis CAUCHE, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE.

**OBJET** : Utilisation des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière de l'année 2022.



Vu le rapport DV/2023/345

Vu l'avis en date du 9 octobre 2023 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police 2022, conformément au dispositif décrit dans le rapport et telle que présentée dans le tableau ci-annexé.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 35.

47 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 18 pouvoirs.

Mesdames DENYS et FERNANDEZ, ainsi que Monsieur GUIZIOU, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Monsieur BEAUCHAMP (porteur du pouvoir de Madame LUCAS), Monsieur CATHELAIN (porteur du pouvoir de Madame CHAMPAULT) et Monsieur MANIER (porteur du pouvoir de Monsieur RINGOT), présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur JAMELIN, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Monsieur PERIN.

Vote intervenu à 18 h 36.

Au moment du vote, 40 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16

Absents sans procuration : 26

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 56 (y compris les votants par procuration)

## 4.1

### Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	56
Majorité des suffrages exprimés :	29
Pour :	56 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Madame BAILLEUL et Madame DECODTS, non inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l’Achat Public

Claude LEMOINE

	Commune	RD	Intitulé du projet	Montant HT	Montant Subvention	Montant total pour la commune
1	ABSCON	130/330	Installation de feux tricolores au carrefour de la rue du 11 Novembre - rue Bécar et rue de Roeux	62 121,50 €	30 000,00 €	51 657,00 €
2		645	Installation d'équipement de régulation - feux régulés rue Jean Jaurès	28 876,00 €	21 657,00 €	
3	AIX-EN-PEVELE	126	Installation de ralentisseurs type trapézoïdal rue Simone Veil	18 990,00 €	14 242,50 €	31 349,25 €
4		VC	Reaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité allée Françoise Dolto	16 905,00 €	12 678,75 €	
5		126	Réaménagement ponctuel de la voirie type îlots ou de chicanes rue Gaston Vérité	3 820,00 €	2 865,00 €	
6		955	Signalisation renforcée à leds route nationale	2 084,00 €	1 563,00 €	
7	ARLEUX	47 / 65 / 47B	Radar pédagogique mobile sur les RD 47/65 et 47b.	4 935,07 €	3 701,30 €	3 701,30 €
8	AUBERCHICOURT		Installation de ralentisseurs type dos d'âne uniquement su VC rue Pierre Joseph Laurent	9 840,00 €	7 380,00 €	7 380,00 €
9	AUBY	VC	Installation de ralentisseurs type trapézoïdal rue de Douai	40 170,00 €	25 000,00 €	61 430,50 €
10		VC	Réaménagement ponctuel de la voirie rue Léon Blum	26 234,00 €	19 675,50 €	
11		VC	Installation de ralentisseur type dos d'âne rue des Frères Duyme	20 040,00 €	15 030,00 €	
12		VC	Installation de coussins berlinois rue Raspail	2 300,00 €	1 725,00 €	
13	AUDIGNIES	961	Feux verts récompense route d'Avesnes	22 695,00 €	17 021,25 €	17 021,25 €
14	AVESNELLES	133c	Mobilier urbain rues Léo Lagrange et de l'Ancienne Gare	60 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
15	BACHY	955	Aménagement par stabilisation des accotements route Nationale	7 854,00 €	3 927,00 €	3 927,00 €
16	BANTEUX	96	Implantation d'une chicane rue de Cambrai (RD 96)	12 284,00 €	9 213,00 €	25 085,50 €
17		96	Pose de feux d'alerte R1 rue de Cambrai (RD 96)	5 900,00 €	4 425,00 €	
18		96	Implantation d'une signalisation à Leds rue de Cambrai (RD 96)	9 750,00 €	7 312,50 €	
19		96	Réalisation de passages pour piétons rue de Cambrai (RD 96 )	8 270,00 €	4 135,00 €	

	Commune	RD	Intitulé du projet	Montant HT	Montant Subvention	Montant total pour la commune
20	BANTIGNY	49	Implantation d'une écluse rue de Cambrai	11 798,00 €	8 848,50 €	8 848,50 €
21	BAVAY	942a	Parking rue de la clouterie	25 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
22	BELLIGNIES	VC	Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité rues de la Chapelle et du Stade	8 193,50 €	6 145,13 €	6 145,13 €
23	BERGUES	3	Réaménagement de l'espace public Front de la porte d'Hondschoote	8 220,00 €	6 165,00 €	6 165,00 €
24	BEUGNIES	80	Réaménagement de la voirie avec îlot et chicanes route de Felleries	8 549,00 €	6 411,75 €	6 411,75 €
25	BEUVRY-LA-FORET	953	Feux tricolores (répétiteurs piétons et armoire inclus) rue Albert Riquier	42 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
26	BISSEZEELE	VC	Mise en place de mobilier urbain rue de la Mairie	5 886,00 €	4 414,50 €	4 414,50 €
27	BLARINGHEM	106	Mise en sécurité des cheminements piétons rue d'Hazebrouck	8 121,51 €	4 060,76 €	4 060,76 €
28	BOURGHELLES	955	Aménagement par stabilisation des accotements route nationale	18 058,00 €	9 029,00 €	9 029,00 €
29	CAESTRE	933	Réalisation de passages piétons avenue du Général de Gaulle	5 307,00 €	2 653,50 €	2 653,50 €
30	CARNIERES	118	Implantation d'une chicane provisoire rue de Rieux	2 906,00 €	2 179,50 €	5 929,50 €
31		118	Implantation d'une signalisation à Leds renforcée rue de Rieux	5 000,00 €	3 750,00 €	
32	CAUROIR	157	Création d'un aménagement stabilisé rue Arthur Covlet	3 750,00 €	1 875,00 €	4 650,00 €
33		113	Réalisation de passages pour piétons rue Lafayette	5 550,00 €	2 775,00 €	
34	CLARY	15	Travaux de rénovation cœur de village autour de l'église avec sécurisation déplacements et effacement réseaux rues de l'Eglise et des Anciens Combattants AFN	3 450,00 €	1 725,00 €	1 725,00 €

	Commune	RD	Intitulé du projet	Montant HT	Montant Subvention	Montant total pour la commune
35	CYSOING	955-90	Réaménagement de l'espace public rues Gambetta, Salengro, Voltaire, Briand, Lebas, Allende et Faidherbe	178 593,00 €	20 000,00 €	79 985,75 €
36		955-90	Mise en place de mobiliers urbains rues Gambetta, Salengro, Voltaire, Briand, Lebas, Allende et Faidherbe	149 405,00 €	10 000,00 €	
37		955-90	Plateaux rues Gambetta, Salengro, Voltaire, Briand, Lebas, Allende	115 521,00 €	25 000,00 €	
38		955-90	Réalisation de passages piétons rues Gambetta, Salengro, Voltaire, Briand, Lebas, Allende et Faidherbe	7 051,00 €	3 525,50 €	
39		955-90	Création de parking en dehors du domaine public routier rues Gambetta, Salengro, Voltaire, Briand, Lebas,	47 351,00 €	10 000,00 €	
40		955-90	Aménagement et mise en accessibilité d'un arrêt rues Gambetta, Salengro, Voltaire, Briand, Lebas, Allende	29 745,00 €	10 410,75 €	
41		955-90	Installation d'un éclairage public au droit d'un arrêt rues Gambetta, Salengro, Voltaire, Briand, Lebas, Allend	2 099,00 €	1 049,50 €	
42	DOIGNIES	34	Implantation d'un ralentisseur sur la RD 34 rue d'Hermies (Rue Francis Corbier)	13 127,00 €	9 845,25 €	21 072,75 €
43		34	Implantation d'îlots de part et d'autre du giratoire de la Place de la Mairie (RD 34)	9 270,00 €	6 952,50 €	
44		34	Implantation de signalisation renforcée à Leds sur la RD 34	5 700,00 €	4 275,00 €	
45	ECAILLON	VC	Remise en état du piétonnier - rue des Hallots	43 244,80 €	20 000,00 €	20 000,00 €
46	ENNEVELIN	VC	Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes rue Calmette Guérin	13 995,00 €	10 496,25 €	10 496,25 €
47	ESCARMAIN	85	Pose d'un arrêt de bus "Mairie" rue du Grand Marais	10 410,00 €	6 000,00 €	9 266,72 €
48		85	Mise en accessibilité de l'arrêt de bus "Mairie" rue du Grand Marais	9 333,50 €	3 266,72 €	
49	ESCAUDOEUVRES	630	Mise en conformité des feux tricolores (rue Jean Jaurès, rue d'Erre et rue de l'Épinette)	53 118,70 €	30 000,00 €	43 658,03 €
50		630	Mise aux normes du quai bus face au n° 34 rue Jean Jaurès (RD 630)	5 420,09 €	4 065,07 €	
51		630	Remplacement de deux abribus (rue Jean Jaurès et rue de l'Épinette)	7 222,70 €	5 417,03 €	
52		630	Insatllation de barrières de sécurité aux abords de l'école rue Jean Jaurès	11 931,24 €	4 175,93 €	

	Commune	RD	Intitulé du projet	Montant HT	Montant Subvention	Montant total pour la commune
53	ESTAIRE	18, 946 et 947	Mise en place de mobiliers urbains rue du Collège et rue de Merville	16 084,60 €	10 000,00 €	22 971,25 €
54		18, 946 et 947	Signalisation renforcée à Leds rue du Président Kennedy	17 295,00 €	12 971,25 €	
55	FAUMONT	917	Réalisation de passages piétons route Nationale	4 715,00 €	2 357,50 €	3 320,50 €
56		VC	Délimitation des zones de stationnement sur la chaussée rue de la Picterie	1 284,00 €	963,00 €	
57	FLERS-EN-ESCREBIEUX	VC	Installation de ralentisseurs type trapézoïdal rue Zoé Deprez	10 323,44 €	7 742,58 €	7 742,58 €
58	FLETRE	69	Installation d'équipement de régulation route de Strazeele et route de Godewaersvelde	1 660,00 €	1 245,00 €	1 245,00 €
59	FLINES-LEZ-RACHES	VC	Réaménagement ponctuel de la voirie type création d'îlots rue du 2 Septembre et rue de la mer de Flines	8 813,30 €	6 609,98 €	6 609,98 €
60	FONTAINE-NOTRE-DAME	630	Signalisation renforcée à Leds sur la RD 630 (Route Nationale)	10 400,00 €	7 800,00 €	19 430,00 €
61		630	Mise aux normes d'accessibilité PMR sur la RD 630 (Route Nationale)	10 000,00 €	7 500,00 €	
62		630	Installation de potelets PMR sur la RD 630 (Route Nationale)	3 040,00 €	2 280,00 €	
63		630	Réalisation de passages pour piétons sur la RD630 (Route Nationale)	3 700,00 €	1 850,00 €	
64	FOREST-EN-CAMBRESIS	932	Feux verts récompense sur la Chaussée Brunehaut	11 430,00 €	8 572,50 €	25 389,77 €
65		932	Feux micro régulés sur la Chaussée Brunehaut	18 040,00 €	13 530,00 €	
66		932	Passage piétons et accessibilité sur la Chaussée Brunehaut	6 574,55 €	3 287,27 €	
67	FRESSIES	VC	Implantation d'un coussin berlinois rue d'Héronville	4 000,00 €	3 000,00 €	9 075,00 €
68		VC	Création de deux écluses rue d'Héronville	8 100,00 €	6 075,00 €	
69	GENECH	VC	Réaménagement ponctuel de la voirie type création d'îlots rue du Plumont	13 041,00 €	9 780,75 €	9 780,75 €
70	GOEULZIN	65	Sécurisation de la route d'Oisy côté Arleux	15 910,00 €	11 932,50 €	11 932,50 €
71	HAMEL	VC	Réaménagement ponctuel de la voirie - Chicane rue Détournay	39 846,24 €	20 000,00 €	20 000,00 €

	Commune	RD	Intitulé du projet	Montant HT	Montant Subvention	Montant total pour la commune
72	HASNON	40B	Pose de 2 feux verts récompense au 42 rue Jules Guesde	12 418,00 €	9 313,50 €	9 313,50 €
73	HAYNECOURT	340	Implantation de potelets de sécurité sur la RD 34 rue des Chanoines	3 468,00 €	2 601,00 €	2 601,00 €
74	HERRIN	39	Aménagement de mise en accessibilité d'un arrêt rue Nationale	37 023,50 €	12 958,22 €	40 858,22 €
75		39	Feux micro régulés rue Nationale	32 500,00 €	24 375,00 €	
76		39	Réalisation de passages piétons et mise en accessibilité rue Nationale	2 700,00 €	1 350,00 €	
77		39	Remplacement d'un ancien abribus rue Nationale	2 900,00 €	2 175,00 €	
78	HERZEELE	17 et 37	Radars pédagogiques rue de Wylder et rue de Wormhout	5 603,66 €	4 202,75 €	6 693,93 €
79		17	Signalisation renforcée à Leds rue de Wormhout	3 321,57 €	2 491,18 €	
80	HON-HERGIES	84	Remplacement abribus sur la Chaussée du Bois	5 478,82 €	4 109,11 €	4 109,11 €
81	HONNECOURT-SUR-ESCAUT	VC	Réalisation de passages pour piétons Rue de l'Eglise	1 810,00 €	905,00 €	1 905,00 €
82		VC	Réalisation de stationnement en chaussée rue de l'Eglise	1 419,00 €	1 000,00 €	
83	HOYMILLE	916A	Signalisation renforcée à Leds route d'Ypres	4 394,00 €	3 295,50 €	3 295,50 €
84	IWUY	630-VC	Mise aux normes des feux tricolores rues Joffre et Foch (RD 630) et rues Lafayette, du 1er mai et Blanqui	3 917,00 €	2 937,75 €	2 937,75 €
85	LA SENTINELLE	VC	Pose de feux micro-régulés rue Jean Jaurès	36 063,74 €	25 000,00 €	25 000,00 €
86	LALLAING	8	Aménagement visant à améliorer l'accessibilité et la sécurité rue Jean Jaurès	55 576,45 €	20 000,00 €	40 000,00 €
87		VC	Création de parkings rues Jean Ferrat et de Sin-le-Noble	49 530,86 €	10 000,00 €	
88		VC	Mise en place de mobilier urbain rue Lobélias	13 501,08 €	10 000,00 €	
89	LAUWIN-PLANQUE	RD	Radar pédagogique rue Marie Curie	5 143,52 €	3 857,64 €	7 715,28 €
90		VC	Radar pédagogique rue Jean Jaurès	5 143,52 €	3 857,64 €	

	Commune	RD	Intitulé du projet	Montant HT	Montant Subvention	Montant total pour la commune
91	LE DOULIEU	18	Aménagement de mise en accessibilités Grand rue	16 642,50 €	5 824,88 €	11 217,38 €
92		18	Remplacement d'un ancien abribus Grand rue	5 850,00 €	4 387,50 €	
93		18	Installation d'un éclairage public au droit d'un arrêt Grand rue	2 010,00 €	1 005,00 €	
94	LES RUES-DES-VIGNES	VC	Implantation de ralentisseurs rue Basse	25 660,00 €	19 245,00 €	50 452,50 €
95		VC	Aménagement d'une chicane rue Basse	14 610,00 €	10 957,50 €	
96		VC	Signalisation à Leds renforcée rue Basse	6 800,00 €	5 100,00 €	
97		VC	Mise en accessibilité rue Basse	12 150,00 €	9 112,50 €	
98		VC	Délimitation des zones de stationnement rue Basse	7 960,00 €	1 000,00 €	
99		VC	Création d'un parking rue Basse	10 075,00 €	5 037,50 €	
100	LOUVIGNIES QUESNOY	VC	Ralentisseurs rue de l'église	31 685,80 €	23 764,35 €	23 764,35 €
101	MARBAIX	962/117	Feux micro régulés Route Nationale et rue de Taisnières	41 082,50 €	25 000,00 €	28 990,00 €
102		962/118	et la mise en accessibilité des trottoirs Route Nationale et rue de Taisnières Réalisation de passages piétons (incluant la signalisation de police requise) et la mise en accessibilité des trottoirs Route Nationale et rue de Taisnières	7 980,00 €	3 990,00 €	
103	MARCOING	15	Aménagement de trottoirs rue de Prémy	22 244,00 €	11 122,00 €	39 880,50 €
104		29	Création d'une chicane rue de la Liberté	9 178,00 €	6 883,50 €	
105		29-15	Implantation d'une signalisation à Leds rues de la Liberté, de la République et de Prémy	14 500,00 €	10 875,00 €	
106		29	Mise en accessibilité des passages pour piétons rue de la République	17 330,00 €	5 000,00 €	
107		29	Remplacement d'un ancien abribus rue de la Liberté	8 000,00 €	6 000,00 €	
108	MARESCHEs	173	Mobilier urbain route de Wult	3 464,00 €	2 598,00 €	8 598,00 €
109		173	Abribus route de Wult	11 528,00 €	6 000,00 €	



	Commune	RD	Intitulé du projet	Montant HT	Montant Subvention	Montant total pour la commune
110	MAROILLES	vc115	Mise en sécurité espace piétonnier au contour de la place verte	27 797,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
111	MASNY	VC	Traversée piétonne et sécurisation par feux tricolores rue Bosquet	17 900,00 €	13 425,00 €	16 000,00 €
112		VC	Traversée piétonne et sécurisation par feux tricolores rue Bosquet	5 150,00 €	2 575,00 €	
113	MECQUIGNIES	961	Feux verts récompense route d'Avesnes	22 695,00 €	17 021,25 €	17 021,25 €
114	MERIGNIES	120	Signalisation renforcée à Leds rue de la Mairie	2 895,00 €	2 171,25 €	2 171,25 €
115	MERVILLE	122	Réalisation de passages piétons rue d'Aire	42 440,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
116	MONCHAUX-SUR-ECAILLON	40A	Pose de feux micro-régulés rue de Verchain	29 695,00 €	22 271,25 €	26 311,25 €
117		40A	Réalisation de passages piétons rue de Verchain	8 080,00 €	4 040,00 €	
118	MONS-EN-PEVELE	954	Mise en place de plateaux ou création de refuges rue du Moulin et rue des deux Villes	41 324,40 €	20 662,20 €	20 662,20 €
119	MORBECQUE	VC	Mise en conformité ou enlèvement des dispositifs de retenue ou pose d'écrans motard sur des dispositifs existants rue du Pain sec	5 970,00 €	4 477,50 €	11 021,25 €
120		VC	Installation de ralentisseurs type trapézoïdal rue du Pot	8 725,00 €	6 543,75 €	
121	NEUF-BERQUIN	947	Pose d'un nouvel abribus rue d'Estaires	3 751,16 €	1 312,90 €	1 312,90 €
122	NEUVILLY	VC	Remplacement d'un abribus Allée Paul Fort (VC)	7 000,00 €	5 250,00 €	9 780,58 €
123		VC	Mise en accessibilité de l'arrêt de bus Allée Paul Fort	12 944,50 €	4 530,58 €	
124	NIEPPE	VC	Création de parking en dehors du domaine public routier rue du Pavé Fruit	29 046,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
125	NOMAIN	VC	Ralentisseurs type dos d'ânes rue Delcroix	9 784,00 €	7 338,00 €	11 744,63 €
126		127	Réaménagement ponctuel de la voirie type création d'îlots ou de chicanes rues Fourmanoir, de la Visiterie et du Roupion	5 875,50 €	4 406,63 €	
127	NOORDPEENE	55	Feux tricolores route de Saint Omer	35 261,00 €	26 445,75 €	26 445,75 €
128	OHAIN	383	Feux verts récompense chemin Hanoteau	29 954,00 €	22 465,50 €	22 465,50 €

	Commune	RD	Intitulé du projet	Montant HT	Montant Subvention	Montant total pour la commune
129	ORCHIES	VC	Création de parking en dehors du domaine public routier rue Louis Wattrelot	207 860,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
130	ORSINVAL	934	Abribus salle des fêtes Place Bisieu	15 250,00 €	6 000,00 €	19 109,90 €
131		934	Abribus route de Valenciennes	14 000,00 €	6 000,00 €	
132		934	Aménagement et mise en accessibilité d'un arrêt route de Valenciennes	20 314,00 €	7 109,90 €	
133	OSTRICOURT	54	Réaménagement pontuel de la voirie type création de chicanes rue Florent Evrard	1 185,00 €	888,75 €	11 913,75 €
134		54	Mise en place de plateaux surélevés rue Florent Evrard	14 700,00 €	11 025,00 €	
135	OUDEZEELE	218	Délimitation des zones de stationnement sur chaussée sur la place	3 197,10 €	1 000,00 €	1 000,00 €
136	OXELAERE	VC	Installation ralentisseur rue de Saint Omer	46 140,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
137	PAILLENCOURT	71	Implantation de 3 chicanes sur la RD 71 (Rue d'Estrun et rue Lannoy)	30 140,00 €	20 000,00 €	31 735,00 €
138		71	Implantation de potelets de sécurité rue d'Estrun	8 980,00 €	6 735,00 €	
139		71-VC	Mise en accessibilité des traversées piétonnes rue d'Estrun et rue du 8 mai 1945	10 422,00 €	5 000,00 €	
140	POIX-DU-NORD	100	Pose abribus rue Henri Roland	7 674,00 €	2 685,90 €	2 685,90 €
141	PROVILLE	29	Implantation d'une signalisation à Leds rue de Noyelles (RD29)	8 550,00 €	6 412,50 €	52 150,66 €
142		29	Création de passages pour piétons rue de Noyelles (RD29)	10 820,00 €	5 000,00 €	
143		92	Modification du sens de circulation de la rue Gabriel Péri (RD92)	4 721,38 €	3 541,03 €	
144		VC	Création de 3 plateaux sur la Voie Hermenne	22 929,50 €	17 197,13 €	
145		92/VC	Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité rue des Saules et rue des Anémones	44 035,76 €	20 000,00 €	
146	QUAEDYPRE	37	Feux verts récompenseroute de Socx	32 359,00 €	24 269,25 €	24 269,25 €

	Commune	RD	Intitulé du projet	Montant HT	Montant Subvention	Montant total pour la commune
147	RACHES	VC	Réaménagement ponctuel de la voirie type création d'îlots ou chicane rue Pasteur	30 300,34 €	20 000,00 €	50 000,00 €
148		VC	Mise en place de plateaux surélevés rue Pasteur	34 027,00 €	25 000,00 €	
149		VC	Réalisation de passages piétons et mise en accessibilité trottoirs rue Pasteur	12 626,00 €	5 000,00 €	
150	RAIMBEAUCOURT	320A	Feux micro régulés rue Edouard Vaillant et rue Marcel Paul	33 828,51 €	25 000,00 €	27 478,66 €
151		320A	Passage piétons et accessibilité rue Edouard Vaillant et rue Marcel Paul	4 957,31 €	2 478,66 €	
152	ROEULX	VC	Mise en place d'un plateau surélevé au carrefour des rues Henri Durre et Ghesquière	69 595,00 €	25 000,00 €	55 000,00 €
153		VC	Mise en place d'un plateau surélevé au carrefour des rues Henri Durre et Emile Zola	34 685,00 €	25 000,00 €	
154		VC	Réalisation de passages piétons rue Henri Durre	11 470,00 €	5 000,00 €	
155	SAINT-AUBERT	45	Réalisation d'une chicane rues Frédéric Mitterrand et Gambetta	2 735,32 €	2 051,49 €	3 907,50 €
156		45	Implantation d'une signalisation à Leds rue François Mitterrand	2 474,68 €	1 856,01 €	
157	SAINT-PIERRE-BROUCK	110	Radars pédagogiques rue de la Gare et rue de la Bistade	4 097,20 €	3 072,90 €	3 072,90 €
158	SAMEON	VC	Création d'un parking en dehors du domaine routier rue du Presbytère	73 554,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
159	SARS-ET-ROSIERES	158	Travaux de mise en sécurité du carrefour du Pont Noël, de Bouillon	4 257,00 €	3 192,75 €	6 166,50 €
160		158	Mise en place de mobilier urbain rue du Perroquet, rue du Plat d'Argent	3 165,00 €	2 373,75 €	
161		158	Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité rue du Plat d'Argent	800,00 €	600,00 €	
162	STEENBECQUE	943B	Pose de 2 îlots rue d'Aire	26 505,50 €	19 879,12 €	19 879,12 €
163	STEENVOORDE	18A	Feux micro-régulés	46 267,89 €	25 000,00 €	25 000,00 €

	Commune	RD	Intitulé du projet	Montant HT	Montant Subvention	Montant total pour la commune
164	STEENWERCK	10	Réaménagement ponctuel de la voirie rue du Bac Saint Maur	4 585,00 €	3 438,75 €	6 088,75 €
165		77	Radars pédagogiques rue de Nieppe	1 951,00 €	1 000,00 €	
166		10	Délimitation de zones de stationnement rue du Bac Saint Maur	2 200,00 €	1 650,00 €	
167	TEMPLEUVE-EN-PEVELE	128	Mise en accessibilité des trottoirs rue Delattre et rue Masquerel	9 810,00 €	4 905,00 €	4 905,00 €
168	THIANT	70	Installation de feux tricolores intelligents - rue Jean Jaurès	26 645,00 €	19 983,75 €	19 983,75 €
169	TILLOY-LEZ-CAMBRAI	VC	Mise en accessibilité et réalisation d'espaces verts rue P Leleu, de Neuville et Levaux	2 294,85 €	1 721,13 €	1 721,13 €
170	TRITH-SAINT-LEGER	VC+RD	Réalisation des études : Plan de circulation dans l'ensemble des rues de la ville	30 600,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
171	VOLCKERINCKHOVE	246	Radars pédagogiques route de Bollezeele	2 343,54 €	1 757,66 €	1 757,66 €
172	WAZIERS	35	Feux micro régulé rd 35 ville de WAZIERS	20 927,50 €	15 695,62 €	15 695,62 €
173	ZEGERSCAPPEL	VC	Mise en place de mobiliers urbains rue Dominique Doncre	13 523,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
				<b>3 352 106,20 €</b>	<b>1 587 350,90 €</b>	<b>1 587 350,90 €</b>

**ANNEXE 2 - AMP 2022 - SYNTHÈSE DE LA REPARTITION PAR CATEGORIE DE TRAVAUX**

	Catégorie de travaux	Nombre de dossiers subventionnés	Montant des subventions
<b>Axe 1 – Protection des usagers vulnérables hors agglomération</b>			
<input type="checkbox"/> <i>Mise en sécurité des cheminements piétons</i>			
<input type="checkbox"/> <i>Elargissement et/ou aménagement par stabilisation des accotements routiers (y compris les itinéraires d'accès aux arrêts d'autocars)</i>	1-A1	6	50 675.96 €
<input type="checkbox"/> <i>Pallier les risques de sur aggravation des blessures des motards en cas de chute</i>			
- <i>Mise en conformité ou enlèvement des dispositifs de retenue ou pose d'écrans motard sur des dispositifs existants</i>	1-C2	1	4 477.50 €
- <i>Isolement ou élimination des obstacles latéraux localisés en accotement</i>	1-C3	0	0.00 €
<b>Axe 2 – Maîtrise des vitesses en traverse d'agglomération et sécurisation des déplacements des différentes catégories d'usagers</b>			
<input type="checkbox"/> <i>Favoriser la conduite apaisée</i>			
- <i>Installation de ralentisseurs type dos d'âne uniquement sur VC</i>	2-D2	5	60 056.10 €
- <i>Installation de ralentisseurs type trapézoïdal</i>	2-D3	7	105 204.96 €
- <i>Installation de coussins berlinois uniquement sur VC</i>	2-D4	2	4 725.00 €
- <i>Réaménagement ponctuel de la voirie type création d'îlots ou de chicanes</i>	2-D5	22	193 851.00 €
- <i>Installation d'équipements de régulation* (y compris les raccordements et supports)</i>			
▪ <i>Feux tricolores (répétiteurs piétons et armoire inclus)</i>	2-D7	6	139 367.25 €
▪ <i>Feux vert-récompense (répétiteurs piétons et armoire inclus) (conforme à l'arrêté du 09.04.2021)</i>	2-D8	6	98 663.25 €
▪ <i>Feux micro-régulés (répétiteurs piétons et armoire inclus)</i>	2-D13	10	210 953.87 €
▪ <i>Feux d'alerte de type R1</i>	2-D9	2	5 670.00 €
▪ <i>Radars pédagogiques</i>	2-D10	7	22 099.88 €
▪ <i>Signalisation renforcée à Leds</i>	2-D11	13	69 873.19 €
<input type="checkbox"/> <i>Elaboration d'un plan de circulation</i>			
- <i>Réalisation des études</i>	2-E1	1	8 000.00 €

<input type="checkbox"/> <i>Mise en sécurité des déplacements sur trottoirs ou abords des établissements scolaires ou des établissements recevant du public</i>			
- <i>Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité</i>	2-F1	13	154 418.76 €
- <i>Mise en place de mobiliers urbains (hors totems et figurines)</i>	2-F2	12	75 067.32 €
<input type="checkbox"/> <i>Sécurisation et mise en accessibilité des traversées piétonnes</i>			
- <i>Mise en place de plateaux surélevés ou création de refuges (hors marquage du passage piétons)</i>	2-G1	6	136 025.00 €
- <i>Traversée piétonne avec îlot refuge, y compris marquage du passage piéton et signalisation de police requise</i>	2-G11	0	0.00 €
- <i>Réalisation de passages piétons (incluant la signalisation de police requise) et la mise en accessibilité des trottoirs</i>	2-G2	20	70 827.43 €
<input type="checkbox"/> <i>Organisation du stationnement</i>			
- <i>Délimitation des zones de stationnement sur chaussée</i>	2-I1	5	4 963.00 €
- <i>Création de parking en dehors du domaine public routier</i>	2-I2	8	66 762.50 €
<b>Axe 3 - Sécuriser les pratiques de mobilité durable pour en développer l'usage (à l'extérieur des périmètres des transports urbains)</b>			
<input type="checkbox"/> <i>Amélioration de l'accueil des usagers : Installation d'abribus (PRÉCISER LE NOM DE L'ARRÊT OU DES ARRÊTS DE BUS)</i>			
- <i>Remplacement d'un ancien abribus</i>	3-J1	10	51 338.64 €
- <i>Pose d'un nouvel abribus, même pour les communes situées dans un PTU (4 abribus maximum)</i>	3-J2	2	3 998.81 €
<input type="checkbox"/> <i>Mise en accessibilité et sécurisation de la desserte des arrêts des réseaux urbains et interurbains (PRÉCISER LE NOM DE L'ARRÊT DE BUS)</i>			
- <i>Aménagement de mise en accessibilité d'un arrêt</i>	3-K1	7	48 276.98 €
- <i>Aménagement d'un arrêt à « niveau » sans surélévation (exclusivement pour les arrêts de desserte scolaire)</i>	3-K2	0	0.00 €
- <i>Installation d'un éclairage public au droit d'un arrêt (2 points d'éclairage maximum)</i>	3-K3	2	2 054.50 €

<p>- <i>Création d'une zone de « dépose minute » pour les véhicules particuliers à proximité d'un arrêt hors agglomération en vue de sécuriser la dépose reprise des usagers sur l'arrêt</i></p>	<p>3-K4</p>	<p>0</p>	<p>0.00 €</p>
<p>TOTAL</p>		<p>173</p>	<p>1 587 350.90 €</p>

4.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231009-319920-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 24 octobre 2023

Publié le 26 octobre 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 09 OCTOBRE 2023  
SEANCE DU 9 OCTOBRE 2023**

**Suite à la convocation en date du 27 septembre 2023**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Barbara BAILLEUL, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Sylvie DELRUE, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Valérie LETARD, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Monique EVRARD, Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie CLERC, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à François-Xavier CADART, Simon JAMELIN donne pouvoir à Laurent PERIN, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Pierre-Michel BERNARD, Marie CHAMPAULT, Valérie CONSEIL, Maryline LUCAS, Bertrand RINGOT.

Absent(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Olivier CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Didier MANIER, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE.

**OBJET** : Aide à l'Aménagement de Trottoirs le long des routes départementales - Programme 2023

Vu le rapport DV/2023/344



Vu l'avis en date du 9 octobre 2023 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver des aides à l'aménagement des trottoirs le long des routes départementales, pour un montant de 1 660 966 € du programme de 2023, conformément aux dispositions inscrites au rapport et au tableau ci-joint ;
  - d'attribuer une subvention à la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut d'un montant de 76 750 €, au titre du programme 2022, pour l'aménagement des abords de la RD 40 rue Jean Jaurès à Wallers ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants ;
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 36.

Madame ZAWIEJA-DENIZON est Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut.

Monsieur BELLEVAL est Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI), Monsieur DIEUSAERT en est Vice-Président. Madame SANDRA et Madame VANPEENE sont conseillères communautaires à la CCFI.

Madame SANDRA est également adjointe au Maire de Nieppe.

Madame VANPEENE est Maire de Winnezele.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame CHOAIN, Monsieur VALOIS, ainsi que Monsieur LEPRETRE avaient donné pouvoir respectivement à Madame ZAWIEJA-DENIZON, Madame VANPEENE et Monsieur BELLEVAL. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

35 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur CAILLIET.

Vote intervenu à 18 h 37.

Au moment du vote, 36 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 13

Absents sans procuration : 28

N'ont pas pris part au vote : 5 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 49 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	49
Majorité des suffrages exprimés :	25
Pour :	49 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Madame BAILLEUL et Madame DECODTS, non inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l’Achat Public

Claude LEMOINE

Secteur DV	N° DOSSIER	Canton	Maitre d'Ouvrage	Objet Projet (Demande)	RD	Montant Proposé
Arrondissement routier de Douai	VO-AAT-000093	Aniche	COMMUNE ARLEUX	AMÉNAGEMENT DES BORDURES SUR LA ROUTE DÉPARTEMENTALE SALVADOR ALLENDE	ARLEUX - RD0047	13 460 €
Arrondissement routier de Douai	VO-AAT-000063	Aniche	COMMUNE CANTIN	construction d'une piste cyclable	CANTIN - RD0135	9 680 €
Arrondissement routier de Douai	VO-AAT-000047	Aniche	COMMUNE ECAILLON	REPRISE DE LA BORDURATION LE LONG DE LA D13	ECAILLON - RD0013	11 900 €
Arrondissement routier de Douai	VO-AAT-000005	Annoeullin	COMMUNE OSTRICOURT	aménagement de la rue Florent Evrard RD 54 Ostricourt	OSTRICOURT - RD0054	102 150 €
Arrondissement routier d'Avesnes	VO-AAT-000050	Aulnoye-aymeries	COMMUNE BAVAY	Création d'un trottoir devant le n°47 rue du Quesnoy	BAVAY - RD0942	6 200 €
Arrondissement routier d'Avesnes	VO-AAT-000034	Aulnoye-aymeries	COMMUNE LA LONGUEVILLE	création de Trottoirs	LA LONGUEVILLE - RD0095	3 200 €
Arrondissement routier de Valenciennes	VO-AAT-000013	Aulnoy-lez-valenciennes	COMMUNAUTE AGGLO PORTE HAINAUT	RD313 - Trottoirs BELLAING	BELLAING - RD0313	121 850 €
Arrondissement routier de Valenciennes	VO-AAT-000015	Aulnoy-lez-valenciennes	COMMUNAUTE AGGLO PORTE HAINAUT	RD313 - TROTTOIRS HERIN	HERIN - RD0313	50 000 €
Arrondissement routier de Valenciennes	VO-AAT-000012	Aulnoy-lez-valenciennes	COMMUNE PROUVY	Travaux de requalification des trottoirs Rues de l'Aérodrome - Egalité - Mairie	PROUVY - RD0070	104 180 €
Arrondissement routier de Valenciennes	VO-AAT-000070	Aulnoy-lez-valenciennes	COMMUNE THIANT	SECURISATION RUE JEAN JAURES - BORDURATION TROTTOIRS	THIANT - RD0070	33 500 €
Arrondissement routier d'Avesnes	VO-AAT-000017	Avesnes-sur-helpe	COMMUNE FOREST EN CAMBRESIS	Enfouissement des réseaux et rénovation des abords - Rue du Moulin	FOREST-EN-CAMBRESIS - RD0086	25 360 €
Arrondissement routier de Dunkerque	VO-AAT-000068	Bailleul	COMMUNE CAESTRE	aménagement d'un chemin piétonnier rue de Strazeele RD 947	CAESTRE - RD0947	11 035 €
Arrondissement routier de Dunkerque	VO-AAT-000011	Bailleul	COMMUNE GODEWAERSVELDE	Aménagement d'un cheminement piétonnier rue de Steenvoorde	STEENVOORDE - RD0018	10 500 €
Arrondissement routier de Dunkerque	VO-AAT-000006	Bailleul	COMMUNE NIEPPE	REAMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC DU QUARTIER NOTRE DAME	NIEPPE - RD0933	25 485 €
Arrondissement routier de Dunkerque	VO-AAT-000095	Bailleul	COMMUNE SAINT JANS CAPPEL	Aménagement du trottoir route de Westoutre	SAINT-JANS-CAPPEL - RD0318	560 €
Arrondissement routier de Dunkerque	VO-AAT-000024	Bailleul	COMMUNE STEENWERCK	Aménagement de trottoirs rue de Bac-Saint-Maur (RD10)	STEENWERCK - RD0010	8 650 €
Arrondissement routier de Cambrai	VO-AAT-000029	Caudry	COMMUNE BEAUVOIS EN CAMBRESIS	Aménagements qualitatifs des trottoirs Rue Victor Watremez (RD 643) de l'entrée d'agglomération en venant de Cambrai jusqu'au carrefour avec la Rue Marcelin Berthelot (RD 74)	BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS - RD0643	19 500 €
Arrondissement routier de Cambrai	VO-AAT-000069	Caudry	COMMUNE BEVILLERS	Travaux d'enfouissement des réseaux	BEVILLERS - RD0074	150 600 €
Arrondissement routier de Cambrai	VO-AAT-000096	Caudry	COMMUNE ESCARMAIN	Aménagement des abords de la rue Neuve	ESCARMAIN - RD0109	9 550 €
Arrondissement routier de Cambrai	VO-AAT-000010	Caudry	COMMUNE SOLESMES	Réfection de la Rue du général de Gaulle	SOLESMES - RD0942	60 540 €
Arrondissement routier de Cambrai	VO-AAT-000052	Caudry	COMMUNE ST VAAST EN CAMBRESIS	réfection trottoir RD942 en agglo	ST VAAST EN CAMBAISIS - RD0942	90 300 €
Arrondissement routier de Valenciennes	VO-AAT-000032	Denain	COMMUNE WAVRECHAIN SOUS FAULX	l'Aménagement d'une partie des bordures rue de Bouchain située sur la RD 148.	WAVRECHAIN-SOUS-FAULX - RD0148	17 300 €
Arrondissement routier de Douai	VO-AAT-000056	Faches-thumesnil	COMMUNE GONDECOURT	réfection des abords de la rue Nationale - RD62	GONDECOURT - RD0062	7 700 €
Arrondissement routier d'Avesnes	VO-AAT-000019	Fourmies	COMMUNE ANOR	Création d'un trottoir le long de la RD (Rue d'Hirson) à Anor	ANOR - RD0963	31 200 €
Arrondissement routier d'Avesnes	VO-AAT-000087	Fourmies	COMMUNE AVESNELLES	Aménagement le long des trottoirs de la route de Sains	AVESNELLES - RD0951	4 000 €
Arrondissement routier d'Avesnes	VO-AAT-000038	Fourmies	COMMUNE COLLERET	Aménagement d'un chemin piéton le long de la Route Départementale 936	COLLERET - RD0936	4 224 €
Arrondissement routier de Dunkerque	VO-AAT-000020	Grande-Synthe	CC DES HAUTS DE FLANDRE	ATT 2023 - Création de trottoir le long de la RD11 au Bout du Loo à Looberghe	LOOBERGHE - RD0011 BLARINGHEM	39 750 €
Arrondissement routier de Dunkerque	VO-AAT-000091	Hazebrouck	COMMUNE BLARINGHEM	AMENAGEMENT DE TROTTOIR RUE D'HAZEBROUCK	- RD0106	1 800 €
Arrondissement routier de Cambrai	VO-AAT-000007	Le cateau cambresis	COMMUNE CLARY	TRAVAUX DE RÉNOVATION DU CŒUR DE VILLAGE AUTOUR DE L'ÉGLISE AVEC SÉCURISATION DES DÉPLACEMENTS ET EFFACEMENT DES RÉSEAUX	CLARY - RD0015	27 440 €
Arrondissement routier de Cambrai	VO-AAT-000051	Le cateau cambresis	COMMUNE DEHERIES	Création d'un trottoir le long du RD960	DEHERIES - RD0960	5 950 €

Secteur DV	N° DOSSIER	Canton	Maitre d'Ouvrage	Objet Projet (Demande)	RD	Montant Proposé
Arrondissement routier de Cambrai	VO-AAT-000030	Le cateau cambresis	COMMUNE HAUCOURT EN CAMBRESIS	Aide Aménagement des trottoirs réflexions des trottoirs	HAUCOURT-EN-CAMBRESIS - RD0118	810 €
Arrondissement routier de Cambrai	VO-AAT-000028	Le cateau cambresis	COMMUNE MARCOING	Réalisation de travaux de borduration et trottoirs rue de Prémy.	MARCOING - RD0015	8 960 €
Arrondissement routier de Cambrai	VO-AAT-000060	Le cateau cambresis	COMMUNE SERANVILLERS FORENVILL	aménagement trottoir long de RD142 + borduration trottoir	SERANVILLERS-FORENVILLE - RD0142	3 310 €
Arrondissement routier de Valenciennes	VO-AAT-000041	Marly	COMMUNE CURGIES	REFECTION DE TROTTOIRS RD 934	CURGIES - RD0934	17 065 €
Arrondissement routier d'Avesnes	VO-AAT-000059	Maubeuge	COMMUNE GOGNIES CHAUSSEE	Trottoirs rue Albert d'Hendecourt (RD159)	GOGNIES-CHAUSSEE - RD0159	23 100 €
Arrondissement routier de Douai	VO-AAT-000071	Orchies	COMMUNE BEUVRY LA FORET	Aménagements et végétalisations de la rue Albert Ricquier (RD953)	BEUVRY-LA-FORET - RD0953	141 570 €
Arrondissement routier de Douai	VO-AAT-000078	Orchies	COMMUNE D AIX EN PEVELLE	travaux d'aménagement de la rue Gaston vérité	AIX-EN-PEVELE - RD0126	53 250 €
Arrondissement routier de Douai	VO-AAT-000045	Orchies	COMMUNE DE NOMAIN	Création d'un trottoir rue du Roupion	NOMAIN - RD0127	4 560 €
Arrondissement routier de Douai	VO-AAT-000064	Orchies	COMMUNE ORCHIES	Travaux d'aménagement et de végétalisation des rues Claude Jean et Charles Flon	ORCHIES - RD0953	173 020 €
Arrondissement routier de Valenciennes	VO-AAT-000014	Saint-Amand-les-Eaux	COMMUNAUTE AGGLO PORTE HAINAUT	RD313-TROTTOIRS WALLERS	WALLERS - RD0313	17 500 €
Arrondissement routier de Douai	VO-AAT-000092	Sin-le-noble	COMMUNE BRUILLE LEZ MARCHIENNE	Réfection portion de trottoirs rue Pasteur	BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES - RD0013	10 915 €
Arrondissement routier de Douai	VO-AAT-000042	Sin-le-noble	COMMUNE SIN LE NOBLE	Réfection des trottoirs rue du bois des Retz	SIN-LE-NOBLE - RD0058A	6 255 €
Arrondissement routier de Douai	VO-AAT-000022	Sin-le-noble	COMMUNE SIN LE NOBLE	Réfection du trottoir rue Croizat	SIN-LE-NOBLE - RD0058A	11 000 €
Arrondissement routier de Douai	VO-AAT-000065	Sin-le-noble	COMMUNE WANDIGNIES HAMAGE	Aménagement des trottoirs de la rue Jean Jaurès à WANDIGNIES-HAMAGE	WANDIGNIES-HAMAGE - RD0299	85 145 €
Arrondissement routier de Douai	VO-AAT-000084	Sin-le-noble	COMMUNE WAZIERS	Réaménagement du centre ville	ABSCON - RD0130	11 450 €
Arrondissement routier de Douai	VO-AAT-000089	Templeuve	COMMUNE BACHY	Aménagement de trottoirs route Nationale à "Moulin"	BACHY - RD0955	5 850 €
Arrondissement routier de Douai	VO-AAT-000086	Templeuve	COMMUNE CYSOING	Aménagement des trottoirs du centre-ville	CYSOING - RD0955	31 075 €
Arrondissement routier de Douai	VO-AAT-000061	Templeuve	COMMUNE MERIGNIES	aménagement de trottoirs rue de la rosière ( RD 120)	MERIGNIES - RD0120	19 732 €
Arrondissement routier de Douai	VO-AAT-000004	Templeuve	COMMUNE WANNEHAIN	Remise en état des trottoirs le long de la Départemental	WANNEHAIN - RD0093	11 300 €
Arrondissement routier de Dunkerque	VO-AAT-000023	Wormhout	COMMUNE BAVINCHOVE	Remise en état du trottoir existant	BAVINCHOVE - RD0933	4 915 €
Arrondissement routier de Dunkerque	VO-AAT-000066	Wormhout	COMMUNE WARHEM	REALISATION D'UN ELARGISSEMENT DE VOIRIE ET AMENAGEMENT D'UN TROTTOIR ET CREATION D'UN QUAI BUS - RD3 ROUTE DE LA COLME PONT DU MILLEBRUGGHE	WARHEM - RD0003	4 640 €
Arrondissement routier de Dunkerque	VO-AAT-000085	Wormhout	COMMUNE WINNEZEEL	Aménagement trottoir et stationnement le long du RD 37 route d'Herzeele	HERZEELE - RD0037	7 980 €

4.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231009-DV2023347-DE

Date de réception en préfecture le 24 octobre 2023

Publié le 6 novembre 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 09 OCTOBRE 2023**

**SEANCE DU 9 OCTOBRE 2023**

**Suite à la convocation en date du 27 septembre 2023**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Valérie LETARD, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Monique EVRARD, Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie CLERC, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à François-Xavier CADART, Simon JAMELIN donne pouvoir à Laurent PERIN, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Pierre-Michel BERNARD, Marie CHAMPAULT, Valérie CONSEIL, Maryline LUCAS, Bertrand RINGOT.

Absent(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Olivier CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Claudine DEROEUX, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Didier MANIER, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE.

**OBJET** : Attribution des aides pour l'Accompagnement des Projets d'Aménagement d'Aires de Covoiturage (APAAC) pour l'année 2023.

Vu le rapport DV/2023/347

Vu l'avis en date du 9 octobre 2023 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver la répartition des aides relatives à l'Accompagnement des Projets d'Aménagement d'Aires de Covoiturage (APAAC) pour 2023, conformément au tableau ci-annexé, pour un montant total de subventions de 365 007,86 € ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 38.

Madame GREAUME est conseillère municipale d'Onnaing.

En raison de cette fonction, elle ne peut ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptée dans le quorum. Elle n'assiste pas à cette partie de la réunion.

41 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame DENYS et Madame DESCAMPS-MARQUILLY.

Vote intervenu à 18 h 39.

Au moment du vote, 43 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16

Absents sans procuration : 22

N'a pas pris part au vote : 1 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 59 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	59
Majorité des suffrages exprimés :	30
Pour :	59 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Madame BAILLEUL et Madame DECODTS, non inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l’Achat Public

Claude LEMOINE

Tableau de suivi des projets d'aires de covoiturage 2023

**Accompagnement des Projets d'Aménagement d'Aires de Covoiturage (APAAC) pour l'année 2023**

Commune	Dépôt du dossier	RD	Intitulé du projet	Etudes/Travaux	Montant HT total de l'opération	Montant HT éligible	Montant Sub
PECQUENCOURT	SMTD	25	Aire de Covoiturage de Pecquencourt	Travaux	458 868,00 €	458 868,00 €	100 000,00 €
AWOINGT	CA Cambrai	2643-157	Création d'une aire de covoiturage à Awoingt	Travaux	243 885,00 €	243 885,00 €	97 554,00 €
FEIGNIES	Feignies	159	Etudes	Etudes	14 625,00 €	14 625,00 €	7 312,50 €
SOLESMES	Solesmes	942	Création d'une aire de covoiturage à Solesmes	Travaux	46 003,49 €	46 003,49 €	18 401,40 €
FEIGNIES	Feignies	159	Aménagement d'une aire de covoiturage (parking de l'ancienne gare)	Travaux	104 349,90 €	104 349,90 €	41 739,96 €
ONNAING	SIMOUV	101	Aménagement d'une aire de covoiturage à proximité de l'A2	Travaux	312 778,10 €	312 778,10 €	100 000,00 €
							<b>365 007,86 €</b>



4.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231009-319914-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 24 octobre 2023

Publié le 26 octobre 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 09 OCTOBRE 2023**

**SEANCE DU 9 OCTOBRE 2023**

**Suite à la convocation en date du 27 septembre 2023**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents: Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIET, Yannick CAREMELLE, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Valérie LETARD, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Salim ACHIBA donne pouvoir à Monique EVRARD, Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie CLERC, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à François-Xavier CADART, Simon JAMELIN donne pouvoir à Laurent PERIN, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Pierre-Michel BERNARD, Marie CHAMPAULT, Valérie CONSEIL, Bertrand RINGOT.

Absent(e)(s): Grégory BARTHOLOMEUS, Olivier CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Claudine DEROEUX, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Didier MANIER, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE.

**OBJET** : Délibération cadre relative aux opérations de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes

Défavorisées (PDALHPD)

Vu le rapport DirAS/2023/311

Vu l'avis en date du 9 octobre 2023 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'adopter, dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), le cahier des charges des opérations Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) « PDALHPD offre nouvelle », tel que repris ci-joint en annexe 1.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 39.

44 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur BEAUCHAMP (porteur du pouvoir de Madame LUCAS).

Madame MARTIN et Monsieur LEBLANC, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Madame CIETERS (porteur du pouvoir de Monsieur WAYMEL), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 18 h 44.

Au moment du vote, 42 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16

Absents sans procuration : 24

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 58 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	58
Majorité des suffrages exprimés :	30
Pour :	58 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Madame BAILLEUL et Madame DECODTS, non inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l’Achat Public

Claude LEMOINE

# MOUS « PDALHPD-Offre nouvelle »

## CAHIER DES CHARGES 2023

---

### I. Contexte :

La loi Besson du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement a posé comme principes :

*« Art 1 : Toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité, dans les conditions fixées par la présente loi, pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir [...] »*

*Art 2 : Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées comprend les mesures destinées à permettre aux personnes et aux familles mentionnées à l'article L. 301-1 du CCH d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques, ainsi que de pouvoir bénéficier, le temps nécessaire, si elles le souhaitent, d'un accompagnement correspondant à leurs besoins. »*

**Le PDALHPD du département du Nord pour la période 2019-2024 a été approuvé par arrêté conjoint du préfet et du président du Conseil Départemental en date du 18 décembre 2019.**

L'un des axes d'action retenu pour le PDALHPD concerne le renforcement de la mise en œuvre et du suivi des Maîtrises d'Œuvre Urbaines et Sociales (MOUS) « PDALHPD-Offre nouvelle ». Ces dernières ont pour objectif de favoriser l'accès à un logement décent, abordable et durable des ménages les plus défavorisés exclus des dispositifs classiques de relogement. Il s'agit d'un dispositif qui articule un ensemble d'actions et de démarches pour permettre le repérage de ménages en grande difficulté d'accès au logement, le développement d'une offre de logements adaptée, l'installation de ces ménages dans de bonnes conditions et leur accompagnement social dans le temps. Cette action est identifiée dans la fiche 6D du PDALHPD.

Ces missions MOUS sont financées par l'État, le Conseil Départemental et les partenaires locaux (notamment les collectivités locales) et menées par des opérateurs associatifs.

Elles sont encadrées par la circulaire du ministère de l'Équipement n°95-63 du 2 août 1995.

**Les opérateurs associatifs qui souhaitent mettre en place des MOUS « PDALHPD-Offre nouvelle » devront respecter le présent cahier des charges pour pouvoir élargir aux financements de l'État, du Département et des collectivités locales.**

*NB : la MOUS « PDALHPD-Offre nouvelle » (anciennement « Offre nouvelle ») est bien distincte d'autres dispositifs dénommés « MOUS » également, cette appellation faisant néanmoins toujours référence à des missions d'ingénierie liant le social et le bâti :*

- *la MOUS « Parc existant » développée par certains EPCI, financée sur leurs fonds propres, pour un accompagnement de ménages sans production d'une nouvelle offre de logement.*
- *la MOUS « LHI » dans les territoires dotés d'un protocole Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI), qui désigne un Programme d'Intérêt Général de l'ANAH, dédié à la LHI, permettant de financer à 35 % un opérateur pour du suivi/animation du PIG et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le montage des dossiers ANAH.*
- *la MOUS « ANAH », mesure d'accompagnement social pour des ménages en grande difficulté occupants d'un logement dégradé, dans le cadre d'une opération programmée de l'ANAH (PIG ou OPAH), avec un minimum de 10 mesures.*
- *La MOUS « Projet », mise en place pour affiner des projets en vue de leur parfaite adéquation aux problèmes rencontrés (exemple : réalisation d'une résidence sociale, d'un habitat adapté spécifique)*

## **II. Objectifs de la MOUS « PDALHPD-Offre nouvelle » :**

La MOUS désigne une démarche, un ensemble d'actions ayant pour objet de permettre l'accès au logement de personnes en situation de cumul de difficultés économiques et sociales à partir de l'analyse de leurs besoins et d'assurer les conditions optimales de leur installation par le biais d'un accompagnement social.

La MOUS « PDALHPD-Offre nouvelle » a donc pour objectif de **favoriser l'accès à un logement décent, abordable et durable des ménages les plus défavorisés** exclus des dispositifs classiques de relogement, par la production ou prospection puis la mise à disposition d'une **offre de logements adaptée à leurs besoins et à leur handicap le cas échéant.**

Elle doit s'inscrire dans un processus d'insertion, le relogement devant être vécu par les ménages comme une promotion sociale. C'est pourquoi il est impératif qu'ils soient associés à la démarche le plus en amont possible, ce qui suppose la mise en œuvre précoce d'un accompagnement personnalisé.

La mobilisation de cet accompagnement personnalisé doit permettre de lever les freins au relogement des ménages en situation de grande vulnérabilité et doit aboutir au relogement. Elle suppose également la mobilisation de tous les acteurs potentiellement concernés, qu'il s'agisse des maîtres d'ouvrage, des financeurs, des bailleurs sociaux, des associations, des services sociaux ou des élus locaux.

Les relogements s'effectueront par la mobilisation du produit adapté aux besoins spécifiques du ménage, en offre nouvelle ou en parc existant. Il appartiendra à l'opérateur de démontrer la pertinence du relogement pour le ménage et pour l'environnement du ménage.

### **III. Le public concerné :**

La MOUS « PDALHPD-Offre nouvelle » vise à favoriser l'accueil et l'insertion par le logement de ménages à faibles ressources, logés dans des conditions inacceptables sur le plan sanitaire ou humain, et connaissant des difficultés durables.

Elle est destinée aux ménages dans les situations les plus précaires, celles qui restent jusque-là sans réponse et qui sont généralement atypiques.

Elle s'adresse aux publics éligibles au relogement prioritaire par le PDALHPD du Nord (voir tableau détaillé des critères mis en ligne sur les sites de la Préfecture et du Conseil Départemental). Il s'agit donc des ménages dont les ressources sont inférieures ou égales à 2 fois le montant forfaitaire du RSA, ou 2,5 fois pour les moins de 30 ans isolés précaires (sauf exceptions), ayant une demande de logement social en cours et qui se trouvent dans l'une des situations suivantes :

- **Personnes en situation de handicap dans le parc privé :** faisant l'objet d'une reconnaissance par la MDPH ou APA GIR 1 à 4 et dont le logement est inadapté de façon irrémédiable
- **Taux d'effort excessif :** locataires du parc privé ayant un taux d'effort supérieur au taux d'effort maximum pour être éligible au FSL « accès »
- **Sortants de détention :** sortant de prison jusqu'à 6 mois après la date de sortie effective
- **Hébergés en dispositif institutionnel :** personnes hébergées dans le cadre d'un dispositif institutionnel affilié SIAO
- **En logement adapté, accompagné ou de transition :** FJT, FTM, Résidence Habitat Jeunes, résidences sociales, sous-location par une association sur dérogation, pension de famille depuis au moins 24 mois
- **Retour à l'emploi :** reprise d'activité durable pour les locataires du parc privé après un minimum de 12 mois ou sans délai pour les bénéficiaires du RSA, avec difficulté d'accès au lieu de travail depuis le logement actuel
- **Logement insalubre :** occupants de logements du parc privé sous arrêté préfectoral d'insalubrité avec interdiction d'habiter et carence du propriétaire
- **Victimes de violences :** personnes victimes de violences intra-familiales ou aux abords du foyer dans le cas d'une mesure de protection judiciaire (parc privé ou parc social)
- **Victimes de traite humaine :** personnes repérées par une association agréée ou par les Maisons Nord Solidarités (MNS)
- **Sur-occupation dans le parc privé :** critères FSL ou DALO (suivant le plus favorable)
- **Non-décence :** logement non décent dans le parc privé caractérisé par le critère DALO, et avec conservation de l'allocation logement par la CAF pendant au moins 12 mois
- **Personnes dépourvues de logement** (occupants sans droit ni titre, à la rue, en habitat précaire, y compris les gens du voyage)
- **Personnes hébergées chez un tiers :** hors première décohabitation et départ volontaire du parc social
- **Menacés d'expulsion :** personnes ayant fait l'objet d'un jugement de résiliation de

*bail dans le parc privé ou au stade de l'assignation pour les locataires ayant un taux d'effort loyer supérieur à celui maximum pour être éligible au FSL « accès »*

**Articulation entre la MOUS « PDALHPD-Offre nouvelle » et les dispositifs opérationnels de lutte contre l'insalubrité (MOUS LHI, OPAH-RU...) :**

En présence d'un dispositif opérationnel de lutte contre l'insalubrité sur le territoire (OPAH RU), le traitement de la situation, tant sur le niveau social (suivi du ménage) que sur le plan technique (traitement du bâti) est assuré en priorité par l'opérateur de ce dispositif. En effet, celui-ci permet d'inclure un travail auprès du propriétaire pour la sortie d'insalubrité du logement.

Hors opération programmée, la MOUS « PDALHPD-Offre nouvelle » pourra traiter ponctuellement de situations d'insalubrité, y compris remédiables, sachant que la mission inclura le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral par rapport aux obligations du propriétaire et aux droits des occupants.

En tout état de cause, il ne pourra pas y avoir cumul d'une MOUS PDALHPD-Offre nouvelle et d'une MOUS LHI sur un même dossier.

**Pour des ménages spécifiques qui nécessitent un investissement plus important de la part de l'opérateur, un déplafonnement peut être décidé, dans les conditions suivantes :**

- une mesure MOUS « PDALHPD-Offre nouvelle Renforcée » est décidée avant le démarrage de la mesure considérée ; aucune mesure MOUS « PDALHPD-Offre nouvelle Renforcée » ne sera actée a posteriori
- elle ne peut concerner que des ménages orientés par le CTT et identifiés comme nécessitant une mesure MOUS « PDALHPD-Offre nouvelle Renforcée »
- le déplafonnement s'effectuera à enveloppe constante, aussi le nombre de mesures MOUS « PDALHPD-Offre nouvelle » classiques diminuera à chaque mesure MOUS « PDALHPD-Offre nouvelle Renforcée » actée individuellement en comité de suivi
- une mesure MOUS « PDALHPD-Offre nouvelle Renforcée » ne sera validée que si le relogement est assuré par l'opérateur MOUS

A compter de 2023, le montant de la MOUS « PDALHPD-Offre nouvelle » est fixé à 3 900€. Le déplafonnement dans le cadre d'une mesure MOUS « PDALHPD-Offre nouvelle renforcée » autorise un montant de mesure fixé à 5 070€.

Sept critères d'appréciation des difficultés ont été identifiés et serviront de guide pour qualifier une situation qui nécessite une mesure MOUS « PDALHPD-Offre nouvelle Renforcée » :

- 1) Précarité financière – Absence ou faiblesse de ressources – Difficultés de gestion – Surendettement.
- 2) Absence de qualification – Sous-qualification – Rupture à l'emploi durable.
- 3) Santé – Conduites addictives – Dépendances.

- 4) Parcours de vie difficile : familial, social, professionnel – Ruptures familiales et sociales.
- 5) Errance habitat prononcée – Parcours logement chaotique – SDF durablement.
- 6) Mode d’habiter : entretien et investissement du logement – Hygiène – Comportement.
- 7) Communication et expression problématiques – Rapports relationnels difficiles sur les plans familiaux, administratifs, environnement.

#### **IV. Contenu de la convention :**

Le dispositif doit être décrit dans une convention, en développant les trois volets suivants :

##### **Un volet repérage des situations :**

L’opérateur doit proposer des modalités de concertation avec les différents partenaires susceptibles de connaître des situations de mal-logement entrant dans le cadre de la MOUS (associations, CCAS, services en MNS, CAF...).

Ceci implique une dimension « communication » pour bien expliquer aux interlocuteurs le public-cible.

**Les situations devront systématiquement être présentées en comité de suivi MOUS à l’aide d’une fiche-type proposée par le maître d’ouvrage ou par l’opérateur et annexée à la convention.**

**Les Comités Techniques Territoriaux (CTT), instances techniques locales du PDALHPD, constituent également un lieu privilégié pour présenter les situations bloquées en attente et prêtes au relogement. Ils peuvent ainsi identifier des situations qui correspondent aux critères MOUS et les orienter vers le comité de suivi de la MOUS, qui reste décisionnaire pour validation.**

##### **Un volet relogement :**

Une proposition de logement est considérée comme « adaptée » si elle répond aux critères suivants :

- besoins et capacités du demandeur (y compris en termes de ressources)
- taille et composition du foyer
- état de santé, aptitude physique ou handicaps des personnes vivant au foyer
- localisation des lieux de travail ou d’activité et de la disponibilité des moyens de transport
- de la proximité des équipements et services à la personne nécessaires

**Le volet relogement vise la production ou la prospection de logements adaptés à la situation des personnes concernées.**

Pour les MOUS « PDALHPD-Offre nouvelle », la notion de logement adapté recouvre :

- le dispositif de financement mis en œuvre : PLA-I en construction neuve ou en acquisition-amélioration, bail à réhabilitation, amélioration de logements aidés par l’ANAH en loyer conventionné très social...**Les PLA-I « Adaptés », bénéficiant d’un financement spécifique par le Fonds National des Aides à la Pierre (FNAP), constituent des solutions privilégiées pour le relogement des ménages repérés et validés dans le cadre de la MOUS.**
- les caractéristiques physiques du logement : conception, localisation, typologie,



adaptation à un éventuel handicap... et adaptées au mode de vie.

– l'adaptation aux ressources : loyer, mais aussi concernant les charges et les consommations de fluides.

Si l'opérateur n'est pas une association agréée maîtrise d'ouvrage d'insertion, ce volet nécessite un partenariat fort avec les bailleurs sociaux présents sur le territoire. Le prestataire devra proposer des modalités de travail avec ces bailleurs et l'EPCI délégataire des aides à la pierre. Dans le cas d'un relogement assuré par un bailleur social ou tout autre bailleur que l'opérateur de la MOUS, un financement partiel de la mesure pourra être acté par le comité de suivi.

Certaines situations dont le suivi via une MOUS « PDALHPD-Offre nouvelle » a été acté peuvent nécessiter la recherche d'une solution transitoire, pour palier une situation d'urgence.

Ces hébergements ou logements transitoires ne sont toutefois pas considérés comme des solutions de relogement adapté au titre de la MOUS. Le travail sur le relogement se poursuit en parallèle. En effet le relogement visé dans le cadre de la MOUS correspond à un logement durable, et à l'accès à un statut de locataire ordinaire.

L'entrée en pension de famille peut constituer dans certaines situations la réponse adaptée définitive. C'est le comité de suivi qui appréciera si cette solution est opportune.

La dimension énergétique du logement devra être intégrée, en présentant un reste à charge final supportable dans la durée pour le locataire une fois les consommations déduites. Si le relogement est effectué dans le cadre d'un PLAI-adapté, le reste à charge sera nul.

Le volet technique peut donc inclure la prospection, le repérage des opportunités foncières et immobilières de nature à répondre au problème posé et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (aide à la conception des caractéristiques techniques de l'opération, recherche des partenaires locaux pour le montage de l'opération et médiation entre ces partenaires, suivi de la réalisation de l'opération, attribution des logements, organisation de la gestion locative).

### **Un volet accompagnement social :**

L'impulsion d'une dynamique d'insertion dans un logement adapté passe par un suivi personnalisé des ménages en difficulté et une articulation permanente avec l'environnement institutionnel et le tissu social existant.

Il consiste, en relation avec les travailleurs sociaux, les associations et l'ensemble des partenaires connaissant les ménages, à :

- ✓ faire émerger les besoins des ménages, à partir d'une analyse fine de leur situation réelle et de leurs souhaits ;
- ✓ comprendre et analyser les situations d'exclusion ;
- ✓ construire avec eux un projet logement compatible avec :
  - les besoins exprimés (en termes de conception, localisation, de taille et de configuration du logement par rapport à la composition familiale, au mode de vie du ménage, et de son environnement : proximité des services et équipements) ;
  - les contraintes technico – financières : adaptation des dépenses réelles liées au logement, niveaux des loyers et charges, capacités contributives des occupants ;
- ✓ les aider à l'accomplissement des démarches administratives préalables à l'entrée dans les lieux avec réaffirmation permanente des droits et devoirs des ménages (présence à

l'établissement de l'état des lieux, explicitation du contrat de location, constitution des dossiers administratifs : CAF, FSL, impôts, assurance ... ) ;

✓ les aider à s'approprier le logement (ouverture des compteurs, présentation des équipements et de leur fonctionnement, sensibilisation aux règles de sécurité, conseils d'entretien et d'hygiène, adaptation au mode de chauffage, installation des meubles, rangement... ) ;

✓ les aider à s'insérer dans leur nouvel environnement (accompagnement vers les structures du quartier, rencontre avec le voisinage) ;

✓ assurer le relais avec les travailleurs sociaux du secteur.

L'accompagnement social doit permettre à terme au ménage de se maintenir dans le logement, dans des conditions optimales et à cette fin il peut inclure des actions éducatives portant sur la gestion budgétaire, l'aide à l'accès aux droits (RSA, Puma, aide médicale État, APA, etc., les relais avec les services de santé adéquats...).

**Cet accompagnement est réalisé en amont du relogement pour une durée minimale de 3 mois.**

**Après l'entrée du ménage dans son nouveau logement, l'accompagnement social est poursuivi pendant 3 mois au minimum.** Le comité de suivi de la MOUS « PDALHPD-Offre nouvelle » ajuste la durée en fonction de la situation du ménage. À cet effet, l'opérateur sollicite le comité de suivi avant toute clôture d'accompagnement. **La mission s'achève au terme de cet accompagnement.**

L'accompagnement social prendra en compte la globalité du projet du ménage. La recherche et l'articulation avec des partenaires spécifiques sera nécessaire pour permettre la mise en œuvre de moyens adaptés dans le cadre de la scolarisation des enfants, de l'accès aux soins, de l'insertion professionnelle...

L'accompagnement dans le projet logement dans le cadre d'une MOUS n'a pas pour objet l'aide au montage d'un recours DALO. La MOUS met en œuvre une ingénierie importante pour trouver des solutions durables et adaptées à des situations complexes, ce qui nécessite un temps de réalisation non compatible avec les délais de la procédure DALO. **Le recours DALO ne peut être envisagé qu'en cas d'échec de la MOUS.**

Si, à l'issue du diagnostic social ou de l'accompagnement mené, le relogement dans le parc social des organismes HLM constitue une orientation possible, avec l'appui de l'accompagnement social assumé dans le cadre de la MOUS « PDALHPD-Offre nouvelle », l'opérateur renseignera, en lien avec le ménage, la fiche de candidature au relogement du PDALHPD pour transmission au secrétariat du CTT. Le relogement par un organisme HLM sera ainsi comptabilisé au titre du contingent préfectoral. Pour les sortants d'hébergement et du logement accompagné, la candidature est directement saisie par la structure dans la base SYPLO, application de gestion des publics prioritaires.

**Articulation entre MOUS « PDALHPD-Offre nouvelle » et les autres mesures d'accompagnement (FSL, accompagnement vers et dans le logement, intermédiation locative... ) :**

Le principe est de ne pas cumuler deux accompagnements simultanés sur une situation.

Il n'est pas exclu en revanche que des besoins d'accompagnement persistants puissent être couverts par d'autres dispositifs, et que les mesures se succèdent au regard des besoins du ménage.

## **V. Gouvernance :**

### **a) L'opérateur de la MOUS :**

- assure les missions définies dans le présent cahier des charges et dans la convention ;
- transmet les fiches familles (et la fiche CNIL le cas échéant) pour élaboration de l'ordre du jour du comité de suivi ;
- transmet annuellement les documents de bilan quantitatif et qualitatif complétés.

### **b) Le comité de suivi de la MOUS :**

Le Comité de suivi est piloté par l'EPCI et est composé a minima des représentants :

- de l'EPCI délégataire des aides à la pierre ;
- de l'État ;
- du Département ;
- des opérateurs ;
- des bailleurs.

Ce comité est mis en place pour établir :

- les modalités de suivi et d'actualisation des situations ;
- le rythme prévisionnel de réunion ;
- le suivi et la gestion des fiches de présentation des situations, permettant de suivre leur évolution et de recenser les démarches entreprises par l'opérateur ;
- les modèles des documents de bilan (tableau récapitulatif, fiche ménage...) qui devront être annexés à la convention. Ces documents seront transmis a minima à l'issue de l'opération, à l'appui de la demande de solde.

Il est le lieu de concertation régulière entre les partenaires, afin :

- de valider les situations proposées par l'opérateur ;
- d'examiner l'ensemble des situations individuelles présentées par les opérateurs en s'attachant à développer une analyse au cas par cas par rapport aux règles du présent cahier des charges ;
- d'effectuer un suivi régulier des situations en cours ;
- de statuer sur les points de blocage rencontrés par l'opérateur ;
- d'acter la clôture des mesures d'accompagnement ;
- de décider éventuellement la sortie d'un ménage du dispositif et d'évaluer dans ce cas le niveau de rémunération de l'opérateur.

**Il n'est pas possible de valider une mesure MOUS en comité de suivi après le relogement du ménage.**

### c) Le comité de pilotage de la MOUS :

De manière générale, le comité de pilotage de la MOUS de chaque EPCI est chargé :

- de valider les objectifs annuels ;
- de définir les co-financements ;
- de mobiliser les moyens nécessaires ;
- de suivre l’avancement global des opérations ;
- de procéder à l’évaluation du dispositif MOUS.

À l’issue de **chaque année**, il sera procédé, dans le cadre des Commissions Intercommunales du Logement (CIL), à une évaluation plus globale de la mise en œuvre et de la réalisation de la programmation MOUS.

L’évaluation s’appuiera sur des indicateurs quantitatifs préalablement partagés tels que le nombre de mesures programmées, le nombre de ménages accompagnés et le nombre de relogements, ainsi que sur des indicateurs qualitatifs (durée de réalisation des mesures, nature de l’offre produite ou mobilisée, organisation du partenariat, caractéristiques des ménages et résultats de l’accompagnement des ménages).

Ces indicateurs sont repris au sein de la fiche ménage. Le respect de ces indicateurs permettra aux financeurs de la MOUS d’établir le certificat de service fait pour le versement du solde de l’opération (par l’EPCI seul dans le cas des territoires avec délégation des aides à la pierre complète).

*L’opérateur ne pourra prétendre à une subvention pour de nouvelles opérations que sous condition de démarrage des opérations dont le financement a été délibéré les années précédentes.*

## **VI. Profil de l’équipe :**

**Les associations doivent être agréées au titre de l’article L. 365-3 du Code de la construction et de l’habitation (agrément relatif à l’ingénierie sociale, financière et technique) pour a minima les missions définies au b) du 2°) de l’article L. 365-1 du même Code.**

Les référents sociaux devront être titulaires d’un diplôme d’État de travailleur social.

Des compétences sont requises dans les domaines suivants :

- accompagnement social lié au logement ;
- prospection, négociation ;
- relogement ;
- connaissance des systèmes de financement du logement (PLA-I, ANAH...) ;
- capacités d’écoute et de pédagogie ;
- animation de partenariat et travail en réseau.

Tout groupement est possible afin de rassembler les différentes compétences.

## **VII. Durée de la programmation conventionnée :**

La **programmation MOUS** consiste à repérer des ménages en difficulté d'accès au logement pour aboutir au relogement pérenne de ces ménages. Cette programmation se décline en un nombre de mesures correspondant au nombre de ménages à reloger.

**La mise en œuvre de cette programmation ne doit pas excéder 4 ans à compter de son démarrage. Elle débute au repérage de la première situation jusqu'au relogement et à la fin de l'accompagnement de l'intégralité des ménages.**

## **Annexe 1**

### **Les pièces nécessaires pour constituer la demande de financement au titre de l'État**

- Lettre de demande de subvention État
- Cahier des charges signé
- Note relative au projet
- Délibération du Conseil d'Administration, relative à la MOUS
- Plan de financement et état des dépenses prévisionnels signés
- Certificat de non commencement d'exécution avant que le dossier ne soit réputé complet
- Statuts de l'association
- Attestation de régularité à l'égard des obligations fiscales et sociales
- Attestation de non récupération de la TVA
- Attestation de participation financière complémentaire des autres financeurs
- Relevé d'Identité Bancaire
- N° de SIRET

## **Annexe 2**

### **Modalités pratiques (à bâtir avec les EPCI)**

- Choix de l'opérateur
- Contacts
- Suivi du dispositif
- ...

4.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231009-320428-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 24 octobre 2023

Publié le 25 octobre 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 09 OCTOBRE 2023  
SEANCE DU 9 OCTOBRE 2023**

**Suite à la convocation en date du 27 septembre 2023**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Sylvie DELRUE, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Valérie LETARD, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Monique EVRARD, Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie CLERC, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à François-Xavier CADART, Simon JAMELIN donne pouvoir à Laurent PERIN, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Pierre-Michel BERNARD, Marie CHAMPAULT, Valérie CONSEIL, Maryline LUCAS, Bertrand RINGOT.

Absent(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Olivier CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Didier MANIER, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE.

**OBJET** : Attribution des aides à la sécurisation des routes départementales en agglomération (ASRDA) pour 2023.



Vu le rapport DV/2023/346

Vu l'avis en date du 9 octobre 2023 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

Considérant que l'urgence a été approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental le 9 octobre 2023 dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver la répartition de l'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération (ASRDA) pour 2023 pour un montant de 1 181 029,62 €, conformément au tableau ci-joint en annexe 1 ;
- d'approuver la prorogation des subventions relatives à l'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération (ASRDA) pour 2022 jusqu'au 31 décembre 2024, pour les commune de Noyelles-sur-Sambre et de Maubeuge ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes correspondants.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 37.

Marie SANDRA est adjointe au Maire de Nieppe. Bernard BAUDOUX est Maire d'Aulnoye-Aymeries. Luc MONNET est Maire de Templeuve-en-Pévèle. Nicolas LEBLANC est adjoint au Maire de Maubeuge.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame CHOAIN (Maire de Prouvy) et Monsieur BRICOUT (Maire de Caudry) avaient donné pouvoir respectivement à Madame ZAWIEJA-DENIZON et à Monsieur Yannick CAREMELLE. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

38 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 14 pouvoirs.

Vote intervenu à 18 h 38.

Au moment du vote, 38 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 14

Absents sans procuration : 26

N'ont pas pris part au vote : 4 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 52 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	52
Majorité des suffrages exprimés :	27
Pour :	52 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Madame BAILLEUL et Madame DECODTS, non inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l’Achat Public

Claude LEMOINE

	Commune	Objet	Montant HT	Subvention du projet	Subvention par commune
1	ABSCON	le réaménagement de l'espace public rue Henri Durre (RD 645)	20 648,00 €	15 486,00 €	15 486,00 €
2	AIX-EN-PEVELE	la réalisation de chicane rue Gaston Vérité (RD 126)	71 950,00 €	25 000,00 €	49 412,50 €
3		le réaménagement de l'espace public rue Gaston Vérité (RD 126)	397 050,00 €	20 000,00 €	
4		la réalisation de passages piétons rue Gaston Vérité (RD 126)	8 825,00 €	4 412,50 €	
5	AUBY	la création d'un plateau ralentisseur rue Danton (RD 420)	47 462,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
6	AULNOYE-AYMERIES	la réalisation d'un plateau ralentisseur rue Anatole France (RD 951)	23 925,46 €	17 944,10 €	62 446,18 €
7		la mise en sécurité de passages piétons rue du 19 Mars 1962	26 002,77 €	19 502,08 €	
8		la mise en sécurité de passages piétons rue de Maubeuge (RD 959)	35 668,11 €	25 000,00 €	
9	AVESNES-LE-SEC	la réalisation d'un plateau ralentisseur rues Rouget de l'Isle et Etienne d'Orves (RD 74)	24 500,00 €	18 375,00 €	18 375,00 €
10	BACHANT	l'installation de feux micro régulés au carrefour des rues de Maubeuge (RD 959) et du Calvaire	32 460,00 €	24 345,00 €	24 345,00 €
11	BACHY	le réaménagement de l'espace public rue Maurice Molhant (RD 955)	16 345,00 €	12 258,75 €	12 258,75 €
12	BAILLEUL	la mise en accessibilité des passages piétons route de Locre et rue d'Ypres (RD 23)	40 979,90 €	20 000,00 €	73 042,02 €
13		la mise en place de logo cycliste au sol route de Locre et rue d'Ypres (RD 23)	718,50 €	538,88 €	
14		la mise en place de résine au sol route de Locre et rue d'Ypres (RD 23)	3 240,00 €	2 430,00 €	
15		le réaménagement de l'espace public route de Locre et rue d'Ypres (RD 23)	7 472,00 €	5 604,00 €	
16		La réalisation de passages piétons route de Locre et rue d'Ypres (RD 23)	3 570,00 €	1 785,00 €	
17		la réalisation d'îlots ou de chicanes route de Locre (RD23)	25 250,30 €	18 937,73 €	
18		la réalisation d'un plateau ralentisseur route de Locre et rue d'Ypres (RD23)	30 120,50 €	22 590,38 €	
19		la réalisation de passages piétons route de Locre et rue d'Ypres (RD23)	500,18 €	250,09 €	
20		la mise en place de zones de stationnement sur chaussée route de Locre (RD23)	1 207,94 €	905,96 €	

	Commune	Objet	Montant HT	Subvention du projet	Subvention par commune
21	BANTEUX	la pose de panneaux de signalisation rue de Cambrai (RD 96)	400,00 €	300,00 €	2 367,50 €
22		la réaliation de passages pour piétons rue de Cambrai (RD 96 )	4 135,00 €	2 067,50 €	
23	BAVAY	la création de chicanes rue de la chaussée (RD 932)	31 044,00 €	23 283,00 €	53 283,00 €
24		l'installation Feux d'alerte R1 rue de la chaussée (RD 932)	15 965,00 €	10 000,00 €	
25		le réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité rue de la chaussée (RD 932)	26 680,00 €	20 000,00 €	
26	BEAUDIGNIES	la réalisation d'écluse rue Haure (RD 942)	3 495,00 €	2 621,25 €	3 596,25 €
27		la requalification de la signalisation verticale rue Haute (RD942)	1 300,00 €	975,00 €	
28	BELLIGNIES	l'installation de feux vert récompense rues Virginette et du Détour (RD 24)	29 108,80 €	21 831,60 €	21 831,60 €
29	BERMERAIN	l'installation de feux tricolores Rue du Général de Gaulle (RD 85)	20 436,30 €	15 327,23 €	17 277,03 €
30		la réalisation de passages piétons rue du Général de Gaulle (RD 85)	3 899,60 €	1 949,80 €	
31	BETTIGNIES	la requalification de la signalisation verticale rue Narcisse et route de Villers (RD 159)	4 056,00 €	3 042,00 €	3 042,00 €
32	BEVILLERS	la mise en accessibilité des traversées piétonnes des rues du Calvaire, de l'Avenir, du Préau, de l'Arbre et Jeune Bois (RD 74)	6 685,71 €	5 014,28 €	9 471,42 €
33		la réalisation de passages piétons des rue du Calvaire, de l'Avenir, du Préau, de l'Arbre et Jeune Bois (RD74)	8 914,28 €	4 457,14 €	
34	BOULOGNE-SUR-HELPE	la requalification de la signalisation verticale route de Cartignies et route d'Etroeungt (RD 964)	2 750,00 €	2 062,50 €	2 062,50 €

	Commune	Objet	Montant HT	Subvention du projet	Subvention par commune
35	BUSIGNY	la création d'écluses rue des Frères Desjardin (RD 21)	27 940,00 €	20 955,00 €	23 655,00 €
36		Signalisation renforcée à Leds Rue des Frères Desjardin	3 600,00 €	2 700,00 €	
37	CAPPELLE-EN-PEVELE	la création d'écluses rue d'Huquinville (RD 128)	10 107,00 €	7 580,25 €	7 580,25 €
38	CARNIERES	la réalisation d'une résine au sol rue Pasteur (RD 97A)	7 000,00 €	5 250,00 €	10 784,70 €
39		la requalification de la signalisation verticale rues de Rieux, Pasteur et Roger Salengro (RD 118-97-97A)	7 379,60 €	5 534,70 €	
40	CAUDRY	la création d'écluse rue de Béthencourt (RD 16)	5 966,74 €	4 475,06 €	29 475,06 €
41		la mise en accessibilité des traversées piétonnes de la rue du Maréchal Leclerc (RD 16)	67 422,30 €	20 000,00 €	
42		la réalisation de passages piétons rues du Maréchal Leclerc (RD 16), rue Bracq (RD 115A) et rue de Béthencourt (RD16)	18 463,38 €	5 000,00 €	
43	COLLERET	l'installation de feux tricolores route Nationale (RD 936)	32 250,00 €	24 187,50 €	34 430,63 €
44		la réalisation de passage piétons route Nationale (RD 936)	4 470,00 €	2 235,00 €	
45		l'installation de feux vert récompense route Nationale (RD 936)	10 677,50 €	8 008,13 €	
46	CONDE-SUR-L'ESCAUT	l'installation de panneaux à leds route de Bonsecours (RD 935)	9 750,00 €	7 312,50 €	7 312,50 €
47	COUSOLRE	l'installation de feux micro régulés rue de Landelies (RD 936)	24 630,50 €	18 472,88 €	25 647,88 €
48		l'installation de panneaux à Leds rue de Landelies (RD 936)	2 900,00 €	2 175,00 €	
49		la réalisation de passages piétons rue de Landelies (RD 936)	16 268,00 €	5 000,00 €	
50	COUTICHES	la réalisation de 2 plateaux surélevés rue de l'Houssoye (RD 430)	21 968,00 €	16 476,00 €	16 476,00 €

	Commune	Objet	Montant HT	Subvention du projet	Subvention par commune
51	CUVILLERS	l'installation de feux à micro régulés rue Camille Tribou (RD 152)	28 100,00 €	21 075,00 €	32 605,00 €
52		l'installation de panneaux à Leds rue Camille Tribou (RD 152)	3 900,00 €	2 925,00 €	
53		la requalification de la signalisation verticale rue Camille Tribou (RD 152)	3 500,00 €	2 625,00 €	
54		la réalisation d'une résine au sol rue Camille Tribou (RD 152)	6 600,00 €	4 950,00 €	
55		la réalisation de passages piétons rue Camille Tribou (RD152)	2 060,00 €	1 030,00 €	
56	DOUAI	la réalisation d'éclairage public associé à un passage piéton route de Tournai (RD 917), rue d'Aniche (RD645), rues d'Arras et Brebières (RD 650), rue du Faubourg de Béthune (RD 120), rue de Flers (RD 125) et rue Guynemer (RD 425)	161 317,02 €	5 000,00 €	5 000,00 €
57	ECAILLON	la réalisation de passages piétons rues Vanin, Grand Rue et du Ponceau (RD 13)	27 341,60 €	5 000,00 €	5 000,00 €
58	ELINCOURT	la requalification de la signalisation verticale dans toute l'agglomération (RD 45 - 111 et 118)	4 720,00 €	3 540,00 €	3 540,00 €
59	ENGLEFONTAINE	l'installation de feux vert récompense rues Victorien Cantineau, rue du stade municipal (RD 934), rue du Cateau (RD 932 et chaussée Brunehaut (RD 932)	36 919,25 €	25 000,00 €	25 000,00 €
60	ESCARMAIN	la rcréation d'écluse rue Neuve (RD 109)	22 037,80 €	16 528,35 €	21 373,35 €
61		la réalisation de passages pour piétons rue Neuve (RD 109)	540,00 €	270,00 €	
62		l'installation Feux d'alerte R1 rue Neuve (RD 109)	6 100,00 €	4 575,00 €	
63	ESCAUDOEUVRES	la requalification de la signalisation verticale rue Jean Jaurès (RD 630)	4 591,70 €	3 443,78 €	12 028,55 €
64		la réalisation d'éclairage public associé à un passage piéton rue jean jaurès (RD 630)	4 779,70 €	3 584,78 €	
65		la réalisation de passages pour piétons rue jean Jaurès (RD 630)	20 009,58 €	5 000,00 €	

	Commune	Objet	Montant HT	Subvention du projet	Subvention par commune
66	ESTAIRES	la réalisation d'éclairage public associé à un passage piéton rue de Merville et rue Jacqueminemars (RD 946), rue du Trou Bayard (RD 122), rue Kennedy (RD 947) et rue du Collège (RD 18)	11 234,70 €	5 000,00 €	5 000,00 €
67	ESWARS	l'installation de panneaux à leds rue du Calvaire (RD 152)	7 800,00 €	5 850,00 €	6 675,00 €
68		la requalification de la signalisation verticale rue du Calvaire (RD 152)	1 100,00 €	825,00 €	
69	FLINES-LEZ-RACHES	la rcréation de 2 écluses rues du Maraichon et Jean Chemin (RD 35)	15 078,00 €	11 308,50 €	11 308,50 €
70	FONTAINE-NOTRE-DAME	l'installation de panneaux à leds Route Nationale (RD 630)	10 400,00 €	7 800,00 €	44 097,50 €
71		la réalisation d'une résine au sol Route Nationale (RD 630))	35 930,00 €	26 947,50 €	
72		la mise en accessibilité des traversées piétonnes Route Nationale (RD 630)	10 000,00 €	7 500,00 €	
73		la réalisation de passages piétons Route Nationale (RD 630)	3 700,00 €	1 850,00 €	
74	FRESSIONS	l'installation Feux d'alerte R1 rue du Marais (RD 140)	3 000,00 €	2 250,00 €	7 627,50 €
75		la réalisation d'une résine au sol rue du Marais (RD 140)	600,00 €	450,00 €	
76		l'installation de panneaux à leds rue d'Aubencheul (RD 71)	3 500,00 €	2 625,00 €	
77		la réalisation de passages pour piétons Grande rue (RD 71)	4 605,00 €	2 302,50 €	
78	GODEWAERSVELDE	l'installation de panneaux à leds rue carrefour RD 18 (Rue du Mont des Cats et Rue de Steenvoorde) RD 69 (Rue du Général Devinck))	8 060,00 €	6 045,00 €	6 045,00 €
79	GOEULZIN	la création d'un plateau ralentisseur rue de d'Oisy (RD 65)	21 870,00 €	16 402,50 €	16 402,50 €

	Commune	Objet	Montant HT	Subvention du projet	Subvention par commune
80	HAVERSKERQUE	l'installation de panneaux à leds rue du Bellot (RD 122C) et rue du 11 Novembre (RD 916)	18 430,88 €	13 823,16 €	17 602,17 €
81		la requalification de la signalisation verticale rue du Bellot (RD 122C) et rue du 11 Novembre (RD 916)	1 243,68 €	932,76 €	
82		la mise en accessibilité des traversées piétonnes rue du Bellot (RD 122C) et rue du 11 Novembre (RD 916)	3 795,00 €	2 846,25 €	
83	HONNECOURT-SUR-ESCAUT	la requalification de la signalisation verticale Rue de Franqueville (RD 16)	2 950,00 €	2 212,50 €	5 047,50 €
84		la réalisation d'une résine au sol rue de Franqueville (RD 16) et rue de Nobleville (RD 103)	3 780,00 €	2 835,00 €	
85	LE DOULIEU	le réaménagement de l'espace public Grand Rue (RD 18)	47 550,00 €	20 000,00 €	23 015,00 €
86		l'installation d'éclairage public associé à un aménagement de sécurité Grand Rue (RD 18)	4 020,00 €	3 015,00 €	
87	MARCOING	la réalisation d'une résine au sol rue de la République (RD 29)	1 400,00 €	1 050,00 €	1 050,00 €
88	MARESCHE	la requalification de la signalisation verticale rue Léon Malard (RD 173) et rue de Sepmeries (RD 129)	1 410,00 €	1 057,50 €	1 057,50 €
89	MERIGNIES	l'installation de feux à micro régulés au carrefour de la rue de la Rosière et rue de Tenremonde (RD 120)	36 251,30 €	25 000,00 €	25 000,00 €
90	MERVILLE	la réalisation d'éclairage public associé à un passage piéton rue du Général de Gaulle (RD 23)	3 717,50 €	2 788,13 €	2 788,13 €
91	MORBECQUE	la réalisation d'une traversée piétonne avec ilot rue Saint Firmin et Place de l'Hotel de Ville (RD 916)	960,00 €	720,00 €	720,00 €
92	NIEPPE	la requalification de la signalisation verticale route d'Armentières (RD 933)	5 525,00 €	4 143,75 €	42 198,75 €
93		l'application de résine route d'Armentières (RD 933)	18 700,00 €	14 025,00 €	
94		le réaménagement de l'espace public route d'Armentières (RD 933)	128 215,35 €	20 000,00 €	
95		la réalisation de passages piétons route d'Armentières (RD 933)	8 060,00 €	4 030,00 €	
96	NOMAIN	le réaménagement de l'espace public rue du Rapon (RD 127)	33 490,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
97	NOYELLES-SUR-SAMBRE	la réalisation d'un plateau ralentisseur à l'intersection de la rue du Marais et Grand Rue (RD 959)	54 980,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
98	OISY	l'installation de feux tricolores rue Martial Régnier et rue Gènes de Boiseville (RD 123)	60 078,60 €	30 000,00 €	30 000,00 €



	Commune	Objet	Montant HT	Subvention du projet	Subvention par commune
99	POIX-DU-NORD	l'installation de signalisation renforcée à Leds rues de Wareennes et Pasteur (RD 100)	12 080,00 €	9 060,00 €	11 829,80 €
100		la réalisation de passages piétons rue Pasteur (RD 100)	5 539,60 €	2 769,80 €	
101	PROUVY	la réalisation de 3 plateaux ralentisseurs rues de l'Aérodrome, de l'Egalité, de la Mairie (RD 70)	16 250,00 €	12 187,50 €	37 353,50 €
102		l'installation de feux tricolores rue de l'Aérodrome (RD 70)	26 888,00 €	20 166,00 €	
103		la réalisation d'éclairage public associé à un passage piéton rues de l'Aérodrome, de l'Egalité, de la Mairie (RD 70)	6 974,00 €	5 000,00 €	
104	PROVILLE	l'installation de signalisation renforcée à Leds rue de Noyelles (RD29)	8 550,00 €	6 412,50 €	28 812,50 €
105		l'application de résine rue de Noyelles (RD29)	23 200,00 €	17 400,00 €	
106		la réalisation de passages piétons rue de Noyelles (RD29)	10 820,00 €	5 000,00 €	
107	RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE	l'installation de signalisation renforcée à Leds Route d'Arras (RD 639)	7 000,00 €	5 250,00 €	10 725,00 €
108		la requalification de la signalisation verticale Route d'Arras (RD 639)	7 300,00 €	5 475,00 €	
109	RECQUIGNIES	la réalisation de passages piétons rue Arnaud Beugnies (RD 336)	3 775,00 €	1 887,50 €	1 887,50 €
110	SAINT-AUBERT	la requalification de la signalisation verticale rues François Mitterrand et Gambetta (RD 45)	773,80 €	580,35 €	580,35 €
111	SARS-ET-ROSIERES	la requalification de la signalisation verticale Rue Bouillon, rue du Pont Noël (RD 158)	4 257,00 €	3 192,75 €	3 192,75 €
112	SIN-LE-NOBLE	la réalisation d'un plateau ralentisseur rue du bois des Retz (RD 58A)	15 055,90 €	11 291,93 €	47 335,43 €
113		la réalisation d'un plateau ralentisseur rue Paul Foucaut (RD 65)	20 423,00 €	15 317,25 €	
114		la réalisation d'un plateau ralentisseur rue Jean-Baptiste Lebas (RD 58)	27 635,00 €	20 726,25 €	
115	SOMAIN	la réalisation de 2 plateaux ralentisseurs rue Edouard Simon (RD 13)	33 878,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
116	TAISNIERES-SUR-HON	l'installation de feux vert récompense Route de Mons (RD 932)	24 218,80 €	18 164,10 €	18 164,10 €

	Commune	Objet	Montant HT	Subvention du projet	Subvention par commune
117	TEMPLEUVE-EN-PEVELE	la rcréation d'écluse rue de la Quièze (RD 128)	30 078,00 €	22 558,50 €	27 463,50 €
118		la réalisation de 3 passages piétons rue de la Quièze (RD 128)	9 810,00 €	4 905,00 €	
119	TILLOY-LEZ-CAMBRAI	la requalification de la signalisation verticale rue de Marquette (RD 49)	1 258,00 €	943,50 €	3 591,00 €
120		la réalisation de passage piétons rue de Marquette (RD 49)	5 295,00 €	2 647,50 €	
121	TRELON	la rcréation d'écluse rue du Fourneau (RD 963)	18 830,00 €	14 122,50 €	14 122,50 €
122	TROISVILLES	la rcréation de 2 écluses rue de la Sotière et rue du Château d'eau (RD 98)	8 328,00 €	6 246,00 €	6 246,00 €
123	VILLERS-PLOUICH	la requalification de la signalisation verticale rue Peugniez, l'Argillière et Rue de la Vacquerie et de Hurlevent (RD 56 et 89)	1 180,00 €	885,00 €	885,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>1 181 029,62 €</b>	

**ANNEXE 2 - ASRDA 2023 - SYNTHÈSE DE LA REPARTITION PAR CATEGORIES DE TRAVAUX**

	Catégorie de travaux	Nombre de dossiers subventionnés	Montant des subventions
<b>Favoriser la conduite apaisée</b>			
■ Installation de ralentisseurs de type trapézoïdal	A	2	41 402,50 €
■ Réaménagement ponctuel de la voirie type création d'îlots ou de chicanes(hors éclairage public)	B	12	173 616,13 €
■ Installation d'équipements de régulation (y compris les raccordements et supports)			
- Feux tricolores (répétiteurs piétons et armoire inclus)	C1	3	74 353,50 €
- Feux vert-récompense (répétiteurs piétons et armoire inclus)	C2	4	73 003,83 €
- Feux Micro-régulés (répétiteurs piétons et armoire inclus)	C7	5	104 220,10 €
- Feux d'alerte type R1	C3	3	16 825,00 €
- Radars pédagogiques	C4	0	0
- Signalisation renforcée à Leds	C5	12	71 978,16 €
■ Requalification (fourniture et pose) de la signalisation verticale de police d'un itinéraire sur la base d'un diagnostic photo	H	18	41 771,09 €
■ Amélioration de la lisibilité et de la visibilité des aménagements par marquage au sol spécifique (type résine colorée)	I	11	76 782,33 €
<b>Mise en sécurité des déplacements sur trottoirs ou abords des établissements scolaires ou des établissements recevant du public</b>			
■ Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité	J	13	188 709,28 €
<b>Eclairage Public</b>			
■ Associé à une traversée piétonne	K	5	21 372,90 €
■ Associé à un aménagement de sécurité	L	1	3 015,00 €
<b>Sécurisation et mise en accessibilité des traversées piétonnes</b>			
■ Mise en place de plateaux surélevés ou création de refuges (hors marquage passage piétons)	D	12	229 410,47 €
■ Traversée piétonne avec îlot refuge, y compris marquage du passage piétons et signalisation de police requise	E	1	720,00 €
■ Réalisation de passages piétons (incluant la signalisation de police requise) et mise en accessibilité des trottoirs	F	21	63 849,33 €

<b>Sécurisation des circulations en deux roues légers</b>			
■ <i>Création d'aménagements cyclables (incluant la signalisation de police requise)</i>			
- <i>Aménagement de type piste ou bande cyclable</i>	G1	0	0
- <i>Aménagement de type "chaussée à voie centrale banalisée" (également appelée "chaucidou"), sous réserve du respect des recommandations existantes, notamment du plafond de trafic (&lt; 5 000 véh./j)</i>	G2	0	0
■ <i>Création de sas vélo (au niveau de carrefour à feux)</i>	G3	0	0
■ <i>Pose d'équipements de jalonnement cyclable</i>	G4	0	0
<b>TOTAL</b>		123	1 181 029,62 €

5.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231009-319929-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 24 octobre 2023

Publié le 27 octobre 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 09 OCTOBRE 2023**

**SEANCE DU 9 OCTOBRE 2023**

**Suite à la convocation en date du 27 septembre 2023**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIET, Yannick CAREMELLE, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Valérie LETARD, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Monique EVRARD, Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie CLERC, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à François-Xavier CADART, Simon JAMELIN donne pouvoir à Laurent PERIN, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Pierre-Michel BERNARD, Marie CHAMPAULT, Valérie CONSEIL, Bertrand RINGOT, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS, Olivier CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Claudine DEROEUX, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE.

**OBJET** : Mécénat et Grands Partenariats - Approbation de la nouvelle convention triennale de partenariat entre le Département du Nord et Enedis pour la période 2023-2026.

Vu le rapport MECENAT/2023/339

Vu l'avis en date du 9 octobre 2023 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver la convention triennale de partenariat entre le Département du Nord et Enedis, pour la période 2023-2026, selon les termes du projet de convention ci-joint ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 44.

42 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Madame LETARD, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Madame DELRUE.

Vote intervenu à 18 h 46.

Au moment du vote, 41 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 17  
Absents sans procuration : 24  
N'ont pas pris part au vote : 0  
Ont pris part au vote : 58 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention : 0  
Total des suffrages exprimés : 58  
Majorité des suffrages exprimés : 30  
Pour : 58 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Mesdames BAILLEUL et DECODTS, non inscrites)  
Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

# CONVENTION DE PARTENARIAT entre Le Département du Nord et Enedis

Entre :

Le Conseil départemental du Nord, Hôtel du Département - 51 rue Gustave Delory - 59047 - Lille cedex, (agissant-représenté-désigné) par Christian POIRET, Président, (agissant-représenté-désigné) pour le compte de celui-ci et

désigné ci-après « **le Département du Nord** » .

Et :

**Enedis**, SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 € euros, dont le siège social est 34, place des Corolles, 92079 La Défense Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442- TVA intracommunautaire FR 66444608442, représentée par Thierry PAGES, Directeur régional,

Ci-après désignée « **Enedis** ».

Les entités visées ci-dessus étant, au sein des présentes, collectivement désignées par « les Parties ».

## PREAMBULE

**1. Le Département du Nord**, fort de sa culture de partage et d'échanges, chef de file en matière d'action sociale et de développement social, de contribution à la résorption de la précarité énergétique, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires, œuvre également dans le domaine des collèges de la culture, des voiries, de l'environnement, de la ruralité et du tourisme.

Le Département du Nord est l'un des plus importants gestionnaires de voirie en France avec plus de 4 500 km de routes départementales à entretenir. Au titre de sa politique « route durable », il veille à ce que les projets réalisés tant en investissement qu'en entretien soient réalisés dans le respect de l'ensemble des aspects environnementaux, économiques et sociaux ; de fait il s'engage dans bon nombre d'actions avec les différents intervenants, acteurs sur les infrastructures permettant l'optimisation des réalisations sur sites.

Le Département du Nord est par ailleurs depuis 1986, responsable d'un patrimoine de 201 collèges, des missions dites du « propriétaire » construction, reconstruction, extension et grosses réparations. En outre, il gère près de 400 bâtiments, hébergeant les services départementaux : administration, centres d'entretien routiers, unités territoriales ; sont également concernés les Etablissements Publics Départementaux de Soins d'Adaptation et d'Education (EPDSAE) et 10 établissements culturels départementaux.

Le Département du Nord a engagé son Plan de transition écologique et énergétique mettant en œuvre des objectifs de sobriété énergétique et de décarbonation de son administration et de ses politiques territoriales partenariales et extérieures, via son Plan Départemental NORD DURABLE.

Le Département du Nord, dans le cadre du Schéma directeur des Espaces Naturels du Nord (ENN), dispose d'un patrimoine bâti (129 bâtiments) et non bâti, dont 3 420 hectares aménagés et gérés par le Département. 44 sites sont ouverts au public.

Dans le cadre de la gestion et sécurisation des interventions sur son patrimoine tel que présenté ci-dessus, le Département est amené à accorder à ses partenaires, et notamment à Enedis, des autorisations de travaux, prises de possession anticipée et servitudes qui font pour ces dernières l'objet de présentation et validation en Commission Permanente.

Le Département du Nord s'est engagé dans un plan de maîtrise de l'énergie, de façon à améliorer le cadre de vie et le confort des communautés éducatives, doter la collectivité de moyens plus performants dans la maîtrise de l'énergie et du suivi des consommations et d'optimiser les coûts de fonctionnement.

Enfin, le Département du Nord contribue à la qualité et à l'esthétique des réseaux de distribution publique d'électricité, notamment au travers de l'administration des aides accordées par le FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification Rurale) et par des aides spécifiques sur les projets des collectivités.

**2. Enedis** de par sa zone de desserte qui couvre 95 % du territoire national, est en charge de la distribution publique d'électricité sur 644 communes du Nord pour la basse tension (BT) et de l'ensemble des communes pour les réseaux moyenne tension (HTA), en application de contrats de concession signés avec différentes autorités organisatrices de la distribution d'électricité.

Entreprise dont la raison d'être est d'agir pour un service public de la distribution d'électricité innovant, performant et solidaire Enedis s'associe aux efforts des acteurs du territoire pour renforcer la cohésion sociale, notamment dans les domaines ci-après :

- insertion professionnelle des jeunes
- lutte contre l'exclusion
- lutte contre la précarité énergétique

Les parties sont donc amenées à travailler fréquemment ensemble, et entendent se réengager dans une démarche volontaire de partenariat, d'échanges d'informations et d'application de bonnes pratiques, formalisées dans la présente convention.

**Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :**

## **CHAPITRE 1 - CADRE DE LA CONVENTION**

### **Article 1.1 - Objet de la convention**

Par cette convention de partenariat, les parties, ont décidé de coopérer autour de 3 axes :

- Un axe territorial, relatif à :
  - La ruralité et l'environnement, en favorisant la mise en place d'un partenariat plus actif et concerté sur l'enfouissement des lignes pour harmoniser et anticiper les interventions.
  - La voirie, en favorisant les échanges sur les interlocuteurs et les astreintes métiers.



- Un axe patrimonial, relatif à :
  - La transition énergétique, en accompagnant la mise en œuvre des objectifs du Plan Départemental NORD DURABLE et du Plan Climat, le développement des solutions alternatives aux modes de transport thermiques, la diversification des sources d'énergie.
  - Au patrimoine foncier départemental, en facilitant l'identification du patrimoine foncier départemental et en particulier du non bâti dans le cadre de l'instruction et de l'élaboration des servitudes nécessaires aux installations d'Enedis, et la connaissance des responsables techniques du Département du Nord sur l'évolution du contexte réglementaire et ses conséquences sur l'organisation et les modalités pratiques de la distribution publique d'électricité.
  - Aux bâtiments départementaux, en facilitant la mise à disposition des données grâce aux dispositifs de comptage des bâtiments départementaux (Collèges, bâtiments sociaux, Centres d'Exploitation Routiers (CER), Musée, bâtiments divers...) pour permettre au Département du Nord de poursuivre sa démarche de Maîtrise de la Demande d'Énergie (MDE).
  
- Un axe social relatif à :
  - L'insertion professionnelle, en favorisant le recrutement des allocataires du RSA dans la filière énergétique.
  - Le suivi des jeunes de l'ASE, en accompagnant les demandes de stage, d'apprentissage, et d'alternance.
  - La lutte contre la précarité énergétique, en accompagnant l'identification des zones d'intervention prioritaires.

### **Article 1.2 - Précautions d'usages**

En respect des règles et des textes relatifs à l'ouverture du marché de l'électricité, les informations ou conseils d'Enedis ne concerneront pas la relation qu'entretient le Département du Nord avec son (ses) fournisseur(s) d'énergie(s).

Les services proposés dans la présente convention sont donc déployés dans le respect des règles de bonne conduite qui s'imposent à Enedis auprès de l'ensemble des utilisateurs du réseau.

### **Article 1.3 - Interlocuteurs privilégiés**

Enedis et le Département du Nord s'engagent mutuellement à mettre à disposition le recueil des interlocuteurs privilégiés métiers et astreintes joignables par téléphone, portable ou par mail. Leurs coordonnées sont reprises, en partie, dans *l'annexe 1* de cette convention.

Ces interlocuteurs seront le premier point d'entrée entre les parties.

**Ils sont aussi chargés du suivi de la qualité de fourniture apportée par Enedis sur les sites départementaux accueillant du public et relevant de la politique culturelle et touristique du Département.**

L'interlocuteur privilégié n'est pas autorisé à prendre en charge les demandes relevant du catalogue des prestations, mais peut aider le Département à faire en sorte que ses demandes aboutissent.

De son côté, l'interlocuteur privilégié du Département du Nord pourra réaliser des points d'étapes réguliers avec son homologue afin d'anticiper et d'optimiser les interventions d'Enedis autour des projets départementaux, mais aussi de partager une vision pluriannuelle des travaux à engager.

#### **Article 1.4 - Canaux d'entrée Enedis / Département du Nord par territoire**

Enedis s'engage à communiquer aux services départementaux les principaux points d'entrée du distributeur par territoire, afin de faciliter l'orientation des différentes demandes de raccordement ou d'intervention sur le réseau électrique.

Cette information est actualisée annuellement, sous la responsabilité de l'Interlocuteur Privilégié mentionné à l'article 1.3.

Le Département du Nord s'engage à communiquer à Enedis la liste de ses principaux collaborateurs (Responsables d'Unités Territoriales Bâtiments et Voiries), en précisant leurs coordonnées téléphoniques et mail. Le Département du Nord expliquera ainsi son organisation et les métiers principaux pouvant être amenés à interfacer avec Enedis et assurera une mise à jour annuelle de ce répertoire.

### **CHAPITRE 2 - AXE TERRITORIAL**

#### **PARTICIPATION DU DEPARTEMENT DU NORD AUX OPERATIONS LIEES A LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE ET ACCOMPAGNEMENT DANS LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER**

#### **Article 2.1 - Cadre d'action du Département du Nord en terme d'électrification rurale**

Le Département du Nord est chargé de la sous-répartition par bénéficiaire des droits à dotations du compte d'affectation spéciale intitulé « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » (CAS FACE).

Confronté depuis 2003, et de manière récurrente, à une problématique d'adéquation entre le montant des demandes et celui des moyens financiers mobilisables, le Département du Nord a décidé de faire usage de plusieurs critères de sélection des dossiers à programmer dans le cadre de la sous-répartition.

Dans ce cadre, le Département ne propose, depuis 2010, au titre du CAS-FACÉ que les projets d'enfouissement ou d'effacement qui permettent la coordination de l'opération à la réalisation d'autres chantiers, notamment ceux concernant les aménagements de la voirie départementale dont la réalisation est prévue à court terme ou à des travaux déjà subventionnés par ailleurs au titre des dispositifs de soutien aux investissements des territoires (Aide Départementale aux Villages et Bourgs, dont son volet voirie communale, et fonds de soutien aux Projets Territoriaux Structurants).

#### **Article 2.2 - Engagement d'Enedis**

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs décrits à l'article précédent, Enedis s'engage à accompagner le Département du Nord pour :

- Travailler sur des modalités et procédures permettant au Département du Nord d'exercer cette priorisation des projets.
- Apporter son appui sur la pertinence des projets qui lui sont soumis.
- Apporter toute information au Département du Nord sur l'évolution réglementaire et juridique de la distribution publique d'électricité et sur les concessions sur le territoire départemental.

#### **Article 2.3 - Demandes d'interventions en matière de domaine public routier**

Enedis intervient en qualité de concessionnaire, sur le Domaine Public Routier Départemental dont l'occupation est régie par le Règlement de la Voirie, et notamment sa partie 5 « procédures d'occupation et d'intervention sur le domaine public routier départemental ».

A ce titre le Département s'engage à apporter tout conseil et recommandation sur les modalités des interventions et les règles à respecter.

Afin de pouvoir intervenir sur le domaine public routier départemental, Enedis doit satisfaire successivement aux dispositions suivantes :

- Disposer d'une autorisation de voirie qui fixe les conditions générales administratives et techniques d'occupation, d'implantation, d'exécution et de remise en état du domaine public routier.
- Disposer d'un accord technique préalable qui fixe les conditions techniques particulières d'implantation, d'exécution et de remise en état du domaine public routier. Cet accord technique peut être contenu dans l'autorisation de voirie en fonction de la nature des travaux à réaliser.
- Disposer d'un arrêté temporaire de circulation et de stationnement, si cela est nécessaire.
- Informer les services du Département du démarrage des travaux au moins 48 heures avant soit par émission d'un avis d'ouverture, soit en organisant une réunion de démarrage des travaux.
- Informer le gestionnaire du domaine public routier de la fin des travaux par le biais d'un avis de fin de travaux.

Le Département peut apporter un conseil et une information sur les procédures d'autorisations nécessaires et listées ci-dessus, avant les interventions d'Enedis sur le domaine public routier départemental.

### **CHAPITRE 3 - AXE PATRIMONIAL**

#### **ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES EN MATIERE DE TRANSITION ENERGETIQUE**

##### **Article 3.1 - Réunions thématiques**

Le Département du Nord et Enedis pourront organiser des réunions thématiques d'information à l'attention des personnels départementaux sur des thèmes à définir conjointement, en particulier ayant trait à l'activité et l'actualité de distribution publique d'électricité ou des thématiques d'intérêt départemental comme la maîtrise des coûts énergétiques, la sécurité et le raccordement électrique, l'autoconsommation... , l'ensemble correspondant et s'inscrivant dans le volet fonctionnement et mise en œuvre du dispositif Administration Durable du Plan Départemental NORD DURABLE.

A cet effet, le Département du Nord et Enedis définiront annuellement un programme d'interventions.

Des réunions thématiques pourront aussi être organisées dans les collèges qui souhaitent conduire une démarche pédagogique ou des actions autour de la maîtrise de l'énergie.

Enedis prévoira les intervenants pour animer ces réunions, ainsi que les supports numériques et/ou papier ; le Département du Nord assurera la communication, les invitations vers ses personnels et la mise à disposition des locaux adaptés aux interventions.

##### **Article 3.2 - Accompagnement du Plan Départemental NORD DURABLE et du Plan Climat départemental et de la transition énergétique**

Enedis mettra à disposition du Département les **données de consommation et de production quotidiennes** de ses bâtiments, via notamment l'espace Mesures et Services du portail « collectivités locales » d'Enedis. Ces données concerneront également tous les Collèges, avec une vision quotidienne des données transmises (solution J+2). Cette solution « J+2 » a fait l'objet d'une convention particulière définissant les modalités techniques et juridiques en 2020. Elle pourra faire l'objet d'un aménagement par tout autre logiciel mis en place et remplaçant cette solution « J + 2 ».

### **Article 3.3 - Sécurité électrique**

La sécurité électrique est un axe majeur de l'action d'Enedis, dans sa politique prévention / sécurité tant avec ses salariés dans l'exercice de leur mission, que vis-à-vis des tiers.

Le risque électrique est en effet toujours présent, que ce soit dans le cadre domestique, professionnel, d'enseignement, à proximité des lignes électriques et des ouvrages de distribution publique.

Une nécessaire pédagogie est à diffuser largement, souvent pertinente en complément de bonnes pratiques autour de la maîtrise de la demande d'énergie. Enedis et le Département du Nord se mobiliseront sur des actions de sensibilisation au risque électrique.

### **Article 3.4 - Accompagnement d'Enedis pour les projets de construction ou de rénovation des bâtiments du Département du Nord**

Pour certains projets, le Département du Nord peut avoir besoin d'analyses spécifiques, en amont de l'instruction de l'autorisation d'urbanisme, par exemple pour établir des scénarii de desserte électrique pouvant entrer dans l'aide à la décision (déplacement d'ouvrages, capacités des réseaux, emplacements et contraintes...).

Un accompagnement personnalisé pourra être requis, en fonction du projet. Tout projet de construction ou de rénovation intégrant une technique de production électrique locale (Energie Nouvelle Renouvelable) fera aussi l'objet d'un suivi personnalisé, de l'opération de raccordement au Réseau Public de Distribution aux mécanismes d'Autoconsommation (individuelle ou collective), éventuellement recherchés.

Enfin Enedis propose, via le Portail Collectivités, une solution qui permettra ainsi de mieux cibler les zones les plus à même d'accueillir des projets en fonction de la capacité du réseau, d'adapter la puissance de l'installation à la capacité d'accueil, ou encore d'identifier très en amont la complexité des travaux (et donc indirectement et qualitativement le coût et la durée) à réaliser. Il ne se substituera pas aux échanges et demandes auprès d'Enedis pour le raccordement d'une installation.

Pour faciliter ces échanges, et le plus en amont possible, le Département informe Enedis de ses projets et type de solarisation de ses bâtiments et notamment les collègues.

### **Article 3.5 - Enedis et les Espaces Naturels du Nord et Voies Vertes**

Le Département et Enedis pourront engager conjointement des opérations d'aménagement ou travaux paysager ou concourant à la préservation de la biodiversité voire à l'économie circulaire au sein des Espaces Naturels du Nord et des Voies Vertes relevant du Département. Ces opérations feront l'objet d'une communication conjointe.

Afin de poursuivre la politique de réduction de l'empreinte environnementale, écologique et paysagère, de ses réseaux, quelques actions concrètes dans les ENS pourront être envisagées :

- Enfouissement des lignes, en particulier sur les Sites stratégiques ENN. Le financement de ces opérations s'appréciera au cas par cas, selon qu'elles relèvent de la politique d'investissement d'Enedis ou des dispositions techniques et financières relatives aux déplacements d'ouvrage.
- Echanges mutuels et anticipés sur les programmations de travaux d'investissements effectués sur sites ENN au titre du SDENN (Schéma Directeur Départemental des Espaces Naturels du Nord) et des PPI (Programmes Pluriannuels d'Investissements) d'Enedis.
- Balisage des câbles de garde sur les lignes.
- Clôture des espaces sous les lignes pour le pâturage.
- Positionnement des plateformes à cigognes sur des poteaux stratégiques.
- Mobilisation des bois, issus des travaux d'élagage et d'abattage à proximité des lignes, en faveur de l'économie circulaire.
- Calendrier annuel d'intervention d'Enedis sur les lignes permettant la mise en œuvre de mode de gestion adapté voire de travaux spécifiques.

### **Article 3.6 - Mobilité douce : déploiement des infrastructures de recharge des véhicules et vélos électriques (IRVE- VAE)**

Enedis s'engage à proposer au Département un accompagnement autour du raccordement des infrastructures de recharge des véhicules et vélos électriques situées sur son patrimoine, dans un souci partagé de maîtriser les délais et l'impact économique des opérations.

## **CHAPITRE 4 - AXE SOCIAL**

### **DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS AUTOUR DE LA POLITIQUE SOCIALE DU DEPARTEMENT**

#### **Article 4.1 - Lutte contre la précarité**

Le Département et Enedis, acteurs de service public, s'engagent contre la précarité, avec deux axes de collaboration privilégiés : lutter contre l'habitat indigne à l'échelle départementale et identifier les secteurs prioritaires de lutte contre la précarité

##### **Identification des zones de précarité énergétique**

Au travers de ses missions et de son action territoriale, Enedis a développé un savoir-faire permettant d'identifier les zones de précarité énergétique. Enedis s'engage à proposer au Département un **diagnostic à la maille IRIS ou Commune sur le territoire du Nord** permettant une aide à la décision sur la politique départementale de lutte contre la précarité. Suite à cette restitution, Enedis pourra participer aux éventuels groupes de travail que pourrait lancer le Département avec les acteurs du territoire.

#### **Article 4.2 - L'emploi**

Le Département du Nord, département le plus peuplé de France, a fait de l'emploi des allocataires du RSA sa priorité.

La présente convention a pour objet de définir les bases et modalités du partenariat entre Enedis et le Département du Nord afin d'agir efficacement sur l'employabilité des allocataires du RSA, mais aussi le public jeunes au regard du plan de relance des jeunes actés par le Département du Nord.

Enedis doit faire face au renouvellement de ses compétences et doit préparer l'apparition de nouveaux emplois liés aux métiers de demain (Smart Grids par exemple). L'entreprise recrute à la fois des salariés en CDI et CDD sur l'ensemble du Nord Pas de Calais et développe également une politique dynamique en matière d'apprentissage et d'alternance, en partenariat avec des établissements de la Région Nord - Pas de Calais.

Pour répondre communément aux enjeux susvisés, le Département et Enedis unissent leurs efforts et s'entendent sur le plan d'actions suivant :

- Mettre en œuvre des actions de découvertes des métiers à destination des professionnels en charge de l'accompagnement et à destination des publics. Ces actions devront également permettre la mise en place de temps d'immersion dans les entreprises et au sein des chantiers.
- Favoriser l'accès des allocataires du RSA aux offres d'emplois Enedis. Spécifiquement, Enedis peut également proposer des stages auprès des Collégiens en fonction des besoins.
- Participer aux événements départementaux qui visent le retour à l'emploi des allocataires du RSA tel que la Semaine Réussir Sans Attendre.
- Organiser une 1 à 2 actions par an pour aider au retour à l'emploi (simulation d'entretien avec des recruteurs Enedis, découverte des métiers, etc...)

Afin de répondre aux besoins en emploi qui seront exprimés par Enedis, le Département du Nord s'engage à mobiliser l'ensemble de son offre de services, en lien avec tous ses partenaires, dont Pôle emploi et la Région Hauts-de-France.

Il développe un réseau de coachs qui accompagne de manière individuelle et renforcée l'ensemble des bénéficiaires vers la reprise d'une activité. Des aides ciblées leur sont proposées pour faciliter leur intégration au marché du travail. Le Département du Nord s'engage également auprès des chefs d'entreprise en leur proposant plusieurs dispositifs de contrats aidés, dont les contrats initiative emploi (CIE) pour le secteur marchand.

Pour mener à bien la mise en œuvre des actions susvisées, le Département et Enedis s'engagent à mettre à disposition leurs moyens et services respectifs et notamment un référent emploi unique garant de la mise en œuvre des engagements susvisés (*voir annexe*).

#### **Article 4.3 - Actions en faveur des jeunes issus de l'ASE**

Au niveau du Département du Nord, les mesures en faveur des jeunes issus de l'ASE permettront de :

- S'inscrire dans la délibération du 9 novembre 2020 relative à la feuille de route 2020/2025 pour la protection de l'enfance dans le Département du Nord sur l'axe « mieux prendre en compte les besoins des adolescents dans la préparation de l'autonomie et la transition vers l'âge adulte ».
- S'inscrire dans la délibération du 17 mai 2021 relative au Plan départemental pour les jeunes : 20 mesures en faveur des jeunes nordistes dans 3 domaines prioritaires : l'accès à l'emploi, la lutte contre la précarité et l'isolement et l'amélioration et la meilleure coordination des dispositifs existants.

Enedis pourra mettre en place des temps d'échanges auprès de jeunes confiés à l'ASE. Cela pourra favoriser les échanges entre les jeunes issus de l'ASE et ENEDIS autour de la découverte du monde de l'entreprise et des pratiques professionnelles et dans le cadre de demandes de stage, d'apprentissage et d'alternance.

## **CHAPITRE 5 - CONDITIONS GENERALES**

#### **Article 5.1 - Durée**

La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature pour une durée de trois ans. Chaque partie pourra la dénoncer à tout moment, par lettre recommandée, moyennant un préavis d'un mois.

#### **Article 5.2 - Communication**

Le Département du Nord et Enedis s'engagent à coordonner entre eux toute action de communication relative à l'application de la présente convention.

#### **Article 5.3 - Droit et règlement applicable**

La présente convention est conclue sans exclusivité et ne fait pas obstacle à ce que chacun des signataires puisse conclure un accord de même type avec d'autres partenaires.

#### **Article 5.4 - Contestations**

En cas de litige né de l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à unir leurs efforts en vue d'un règlement amiable, préalablement à la saisine de la juridiction compétente par la partie la plus diligente.

#### **Article 5.5 - Suivi et évaluation de la convention**

A l'expiration de la présente convention, les signataires établiront un bilan qualitatif et quantitatif des engagements pris en commun. Ce bilan aura pour objet d'assurer le suivi des engagements réciproques et d'en faciliter l'application.

La présente convention, établie en deux exemplaires, est dispensée des droits d'enregistrement. Ces droits, s'ils étaient perçus, seraient à la charge de celle des parties qui en aurait provoqué la perception.

**Fait à Lille, le**

**Pour le Département du Nord,  
Le Président**

**Pour Enedis,  
Le Directeur Nord Pas de Calais**

**Christian POIRET**

**Thierry PAGES**

5.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231009-319927-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 24 octobre 2023

Publié le 25 octobre 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 09 OCTOBRE 2023**

**SEANCE DU 9 OCTOBRE 2023**

**Suite à la convocation en date du 27 septembre 2023**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIET, Yannick CAREMELLE, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Monique EVRARD, Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie CLERC, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à François-Xavier CADART, Simon JAMELIN donne pouvoir à Laurent PERIN, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Valérie LETARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Pierre-Michel BERNARD, Marie CHAMPAULT, Valérie CONSEIL, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS, Olivier CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Claudine DEROEUX, Soraya FAHEM, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Françoise MARTIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE.

**OBJET** : Attribution des aides pour l'Accompagnement de la Politique Cyclable Départementale (APCD) pour 2023.



Vu le rapport DV/2023/352

Vu l'avis en date du 9 octobre 2023 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver la répartition des aides relatives à l'Accompagnement de la Politique Cyclable Départementale (APCD) pour 2023, conformément au tableau ci-joint en annexe 1, pour un montant total de subventions de 902 003,09 € ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 46.

Madame EVRARD est Adjointe au Maire de La Gorgue.

Madame SANDRA est Adjointe au Maire de Nieppe.

Monsieur BELLEVAL est Maire d'Hazebrouck.

Monsieur MONNET est Conseiller communautaire de la Communauté de Communes de Pévèle-Carembault.

Madame SANCHEZ est Vice-Présidente de DOUAISIS AGGLO.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Messieurs ACHIBA et LEPRETRE avaient donné pouvoir respectivement à Madame EVRARD et Monsieur BELLEVAL. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Mesdames ARLABOSSE (Maire-Adjointe de Malo-les-Bains), DECODTS (Adjointe au Maire de Dunkerque) et LUCAS (Conseillère communautaire de DOUAISIS AGGLO) avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur CHRISTOPHE, Madame BAILLEUL et Monsieur BEAUCHAMP. Elles ne peuvent prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Après avoir appelé l'affaire, Monsieur POIRET déclare qu'il est concerné par la délibération en qualité de Président de DOUAISIS AGGLO, et cède pendant l'examen de cette affaire la Présidence à Monsieur DETAVERNIER, 3<sup>ème</sup> Vice-Président.

36 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame FERNANDEZ, ainsi que par Messieurs LEBLANC et MANIER (porteur du pouvoir de Monsieur RINGOT).

Monsieur CADART (porteur du pouvoir de Monsieur HOUSSIN), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 18 h 47.

Au moment du vote, 37 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 12

Absents sans procuration : 27

N'ont pas pris part au vote : 6 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 49 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 49

Majorité des suffrages exprimés : 25

Pour : 49 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Madame BAILLEUL, non inscrite)

Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Commune / EPCI	CA	Num de dossier	RD	Instruction des services		Intitulé du projet	Montant HT des proje	Montant Sub	Commentaires provisoires
PROVILLE	CA	CA-001	RD92 et VC	Avis favorable	C2-3	Modification sens de circulation et création d'un chaudiou	4 170	3 127,50	
PROVILLE	CA	CA-002	VC	Avis défavorable		Aménagement cyclable en périphérie de l'Ecole Charles de Gaulle	127 769		Le projet ne répond pas aux critères de l'APCD (fermeture temporaire - interdiction de circulation automobile aux horaires d'école par des barrières)
BAILLEUL	DK	DK-042		Avis favorable	C2-4	Création d'un double-sens cyclable rue Edmond de Coussemarcker	10 000	7 499,97	
GRANDE-SYNTHÉ	DK	DK-043		Avis favorable	C2-2	Aménagement cyclable Avenue Dubedout	455 565	50 000,00	
LEFFRINCKOUCKE	DK	DK-045		Avis favorable	C2-2	Aménagement cyclable Boulevard Trystram	898 641	50 000,00	
TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE	DK	DK-046		Avis favorable	C2-2	Aménagement cyclable Route du chapeau rouge	1 031 366	50 000,00	
GRANDE-SYNTHÉ	DK	DK-047		Avis favorable	C2-2	Aménagement cyclable rue Garnaerstraete	474 958	50 000,00	
DUNKERQUE	DK	DK-048		Avis favorable	C1-1	Aménagement cyclable Avenue de Petite-Synthe	996 294	300 000,00	
HAZEBROUCK	DK	DK-049	53	Avis défavorable		Création d'une piste cyclable bidirectionnelle	307 237		Ce dossier a déjà bénéficié d'accompagnement du Département sur la partie cyclable de l'aménagement (AAT 2021 pour 281 k€; ASRDA 2022 pour 144 k€)
BAILLEUL	DK	DK-050	23	Avis défavorable		Sécurisation cyclable	114 667		Le projet présenté porte sur la réalisation d'un chaudiou, ne respectant pas les recommandations du CEREMA (notamment trafic à plus de 5000 véh./j).
NIEPPE	DK	DK-051	422	Avis défavorable		Aménagements cyclables	296 542		Le projet correspond aux critères du Maillage territorial, mais l'aménagement proposé n'est pas conforme aux recommandations du CEREMA (notamment sur les sections 1 et 4).
BAILLEUL	DK	DK-052	418	Avis défavorable		Sécurisation cyclable	327 120		Le chaudiou ne respecte pas les recommandations du CEREMA (chaussée étroite, sinueuse, avec plus de 5.000 Véh/j)
HAVERSKERQUE	DK	DK-053		Avis défavorable		Aménagement cyclable rue du moulin	385 000		Bien qu'en lien avec un réseau point nœud, le niveau d'étude est insuffisant (pas de profils en travers, pas d'analyse foncière ou hydraulique, pas de devis, ...).
LA GORGUE	DK	DK-054		Avis favorable	C1-1	Aménagement cyclable chemin des dix cailloux et chemins des prairies	40 000	16 000,00	
HAZEBROUCK	DK	DK-055		Avis favorable	C1-1	Sécurisation cyclable Boulevard de l'Abbé Lemire	97 627	39 050,69	
HAZEBROUCK	DK	DK-056		Avis favorable	C2-1	Aménagement d'une liaison douce	88 949	48 921,16	Aménagement d'une liaison douce (voie verte) en agglomération (La commune ne demande que 44 474 € au lieu du plafond de 48 921,16 €)
CA du Douaisis	DO	DO-001		Avis favorable	C1-3	Financement d'étude :Renforcement du réseau de 200 Kms de boucles communautaires	50 000	25 000,00	Le demande de subvention ne porte que sur 20% soit 10.000€, le projet peut bénéficier du plafond à 50% soit 25.000€
CC - Pévèle Carembault	DO	DO-002	127	Avis favorable	C2-2	Création chaudiou entre centre de Saméon et la gare de Rosult	19 800	14 850,00	Dans le cadre du renouvellement de la couche de roulement par le Département (350 000€), il s'agit d'en profiter pour créer un chaudiou. Néanmoins, le dossier aurait dû être instruit dans le cadre d'un projet de maillage territorial, avec un financement à 70-30, la route (RD) faisant partie du schéma cyclable de la CCPC et pourrait être considéré de maillage territorial
DOUAI	DO	DO-003	VC	Avis favorable	C2-2	Aménagement d'une voie douce	463 246	50 000,00	
CANTIN	DO	DO-004	135	Avis favorable	C2-1	Aménagement d'une piste cyclable rue de Roucourt	64 656	48 492,15	La liaison cyclable envisagée rejoint la piste cyclable présente autour du giratoire des 643/135 du contournement de Cantin et des chemins de randonnée. Cet aménagement fait partie néanmoins d'un itinéraire inscrit au schéma cyclable du SMTD (itinéraire O Estrées-Lewarde), niveau 1. Il faudra donc pour les autres dossiers le long de cet itinéraire considérer que l'on est sur du maillage territorial qui pourrait être accompagné au titre du schéma 70-30.
LALLAING	DO	DO-005	8	Avis défavorable		Création d'un CHAUDIDOU	47 063		Le projet présente des discontinuités. Par ailleurs, le chaudiou ne respecte pas les recommandations du CEREMA (chaussée étroite, sinueuse, avec plus de 5.000 Véh/j)
CC - Pévèle Carembault	DO	DO-006		Avis favorable	C2-2	Réalisation d'une voie verte "Genech -couture du moulin 2"	60 800	45 600,00	
CC - Pévèle Carembault	DO	DO 007 + DO 008		Avis favorable	C2-2	Realisation d'une voie verte Nord et Sud "Pont à Marcq"	157 150	50 000,00	
CC - Pévèle Carembault	DO	DO-009		Avis favorable	C2-4	Realisation d'un ralentisseur avec by pass vélo	5 600	4 200,00	
CC - Pévèle Carembault	DO	DO-010	62A	Avis favorable	C2-4	Realisation d'une ecluse double avec by pass vélo	10 700	8 025,00	
CC - Pévèle Carembault	DO	DO-011	254	Avis favorable	C2-3	Création d'un CHAUDIDOU	12 200	9 150,00	
CYSOING	DO	DO-012		Avis favorable	C2-6	Equipements d'accueil et de service vélo à installer en centre ville. (Arceaux Vélo).	10 684	3 000,00	En attente des éléments complémentaires de la commune sur la répartition financière des travaux
	DO			Avis favorable	C2-4	Création de sas vélo / Jalonnement	1 952	1 463,85	
ESCAUDAIN	VA	VAL-001		Avis favorable	C1-1	Aménagement de pistes cyclables -ZAC du Collège	54 404	21 761,52	
SAINT-AMAND-LES-EAUX	VA	VAL-002	954	Avis favorable	C2-2	Création d'un accès vélo - Route de Condé	7 815	5 861,25	
								902 003,09	

### Tableau des attributions APCD 2023

	Commune / EPCI	Intitulé du projet	Montant HT des travaux	Montant des subventions	Montant total pour la commune ou l'EPCI
1	BAILLEUL	Création d'un double-sens cyclable rue Edmond de Coussemarcker	9 999,96 €	7 499,97 €	7 499,97 €
2	DOUAI	Financement d'étude :Renforcement du réseau de 200 Kms de boucles communautaires	50 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
3	CANTIN	Aménagement d'une piste cyclable rue de Roucourt	64 656,20 €	48 492,15 €	48 492,15 €
4	CC - Pévèle Carembault	Création chaucidou entre centre de Saméon et la gare de Rosult	19 800,00 €	14 850,00 €	131 825,00 €
		Réalisation d'une voie verte " Genech -couture du moulin 2"	60 800,00 €	45 600,00 €	
		Realisation d'une voie verte Nord et Sud "Pont à Marcq"	157 150,00 €	50 000,00 €	
		Realisation d'un ralentisseur avec by pass vélo	5 600,00 €	4 200,00 €	
		Realisation d'une ecluse double avec by pass vélo	10 700,00 €	8 025,00 €	
		Création d'un CHAUCIDOU	12 200,00 €	9 150,00 €	
10	CYSOING	Equipements d'accueil et de service vélo à installer en centre ville. (Arceaux Vélo).	10 684,26 €	3 000,00 €	4 463,85 €
		Création de sas vélo / Jalonnement	1 951,80 €	1 463,85 €	
12	DOUAI	Aménagement d'une voie douce	463 246,40 €	50 000,00 €	50 000,00 €
13	DUNKERQUE	Aménagement cyclable Avenue de Petite-Synthe	996 294,08 €	300 000,00 €	300 000,00 €
14	ESCAUDAIN	Aménagement de pistes cyclables - ZAC du Collège	54 403,80 €	21 761,52 €	21 761,52 €
15	GRANDE-SYNTHÉ	Aménagement cyclable Avenue Dubedout	455 564,72 €	50 000,00 €	100 000,00 €
		Aménagement cyclable rue Garnaerstraete	474 957,52 €	50 000,00 €	
17	HAZEBROUCK	Sécurisation cyclable Boulevard de l'Abbé Lemire	97 626,73 €	39 050,69 €	87 971,85 €
		Aménagement d'une liaison douce	88 949,20 €	48 921,16 €	
19	LA GORGUE	Aménagement cyclable chemin des dix cailloux et chemins des prairies	40 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €
20	LEFFRINCKOUCKE	Aménagement cyclable Boulevard Trystram	898 640,72 €	50 000,00 €	50 000,00 €
21	PROVILLE	Modification sens de circulation et création d'un chaucidou	4 170,00 €	3 127,50 €	3 127,50 €
22	SAINT-AMAND-LES-EAUX	Création d'un accès vélo - Route de Condé	7 815,00 €	5 861,25 €	5 861,25 €
23	TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE	Aménagement cyclable Route du chapeau rouge	1 031 366,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
			<b>5 016 576,39 €</b>	<b>902 003,09 €</b>	<b>902 003,09 €</b>

## ANNEXE 2 : REPARTITION PAR CATEGORIE DE TRAVAUX

Pour les dossiers subventionnables, la répartition par catégorie de travaux est la suivante :

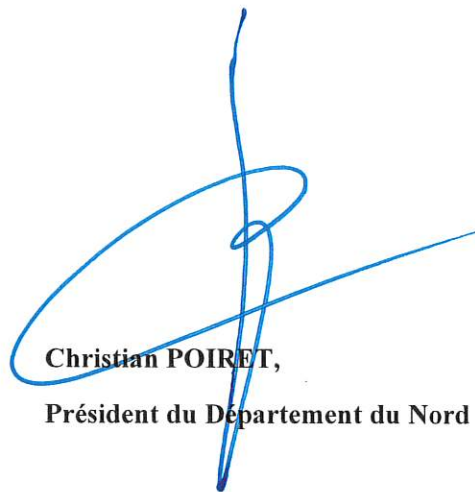
	<u>Catégorie des travaux</u>	<u>Taux et plafond de subvention / dossier</u>	<u>Nombre de dossiers subventionnés</u>	<u>Montant des subventions</u>
<p><b>Les projets identifiés dans le schéma cyclable intercommunal et le schéma cyclable départemental (comme « réseau départemental structurant » ou « réseau de maillage territorial»), hors routes départementales et voies vertes départementales.</b></p> <p><b>Les projets de services et équipements d'accueil, ne concernant que le vélo</b></p>	<p>▪ <b>C1-1</b> Les projets identifiés dans le schéma cyclable intercommunal et le schéma cyclable départemental (comme « réseau départemental structurant » ou «réseau de maillage territorial »), hors routes départementales et voies vertes départementales.</p>	40% plafonnée à 300.000€	4	376 812,21 €
	<p>▪ <b>C1-2</b> Les projets de services et équipements d'accueil, ne concernant que le vélo.</p>	40% plafonnée à 300.000€	0	0
	<p>▪ <b>C1-3</b> Etudes</p>	50% plafonnée à 300.000€	1	25 000 €
<p><b>Les projets locaux d'aménagement et/ou sécurisation des circulations cyclables en agglomération ou hors agglomération.</b></p>	<p>▪ <b>C2-1</b> Mise en sécurité des déplacements en deux roues légers par la création d'aménagements cyclables (incluant la signalisation de police requise) - hors agglomération</p>	75% plafonnée à 50.000 €	2	97 413,31 €
	<p>▪ <b>C2-2</b> Sécurisation des circulations en deux roues légers, par aménagement de type piste ou bande cyclable – en agglomération</p>	75% plafonnée à 50.000 €	9	366 311,25 €
	<p>▪ <b>C2-3</b> Sécurisation des circulations en deux roues légers, par aménagement de type chaussée à voie centrale banalisée – en agglomération</p>	75% plafonnée à 30.000 €	2	12 277,50 €
	<p>▪ <b>C2-4</b> Création d'aménagement ponctuel de type sas vélo ou pose d'équipement de jalonnement cyclable – en agglomération</p>	75% plafonnée à 10.000 €	4	21 188,82 €
	<p>▪ <b>C2-5</b> Création des parkings à vélos protégés de type abri vélos – en agglomération</p>	75% plafonnée à 8.000 €	0	0
	<p>▪ <b>C2-6</b> Installation de mobiliers urbains facilitant le stationnement des vélos (arceaux vélos) – en agglomération</p>	75% plafonnée à 3.000 €	1	3 000 €

**SIGNATURES DU PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 9 OCTOBRE 2023**

SOUMIS A L'APPROBATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES 26 ET 27 MARS 2024



**Benjamin CAILLIERET,**  
Secrétaire de séance



**Christian POIRET,**  
Président du Département du Nord